

SAC-191101

ANNEXE 1

Transcription de la 254^e séance

du

SÉNAT ACADÉMIQUE

Le 1^{er} novembre 2019

Disponible sur le portail :

<http://www.umoncton.ca/rectorat/sac>

Transcription préparée par

**Suzanne Beaulieu
PRO DOCUMENTS
Dieppe (Nouveau-Brunswick)**



1. Ouverture

Recteur et vice-chancelier par intérim: Alors bonjour à toutes et à tous. Bienvenus à cette réunion du Sénat académique du 1^{er} novembre, 2019. Alors pour les prochaines minutes, je vais assumer la présidence de la réunion compte tenu du fait que nous devons nous pencher dans quelques instants sur le renouvellement du mandat de notre président, Pascal Robichaud. Alors donc d'entrée de jeu, je veux vous souhaiter la bienvenue à toutes et à tous. Je veux aussi comme on le fait à chaque occasion préciser que comme université, nous reconnaissons que le territoire sur lequel nos trois campus reposent est visé par les traités de paix et d'amitié que les *Wolastoqiyik (Malécites)* et les Mik'mas ont d'abord conclu avec la couronne britannique en 1725. Les traités en question ne comportaient pas de clause relative à la cessation des terres et des ressources, mais en fait reconnaissaient le titre de Mik'ma et de Woolastookwé et Maliseet et définissaient les règles quand à ce qui devait être des relations durables entre les nations. Alors d'entrée de jeu, je veux souligner parmi nous la présence d'une nouvelle membre, la professeure Marie-Andrée Giroux. Donc bienvenue parmi professeure Giroux. Je veux également souligner le fait qu'il y a deux personnes qui nous ont demandé d'être excusées donc Nicolas Morneault et Suzanne Harrison. Finalement, nomination des scrutateurs donc deux scrutateurs doivent être identifiés, alors je vous propose comme à l'habitude Marc Angers et Janice Comeau et je pense que c'est dans le pouvoir de la présidence en fait de les désigner donc c'est une proposition qui comporte déjà sa résolution. Et finalement, l'heure de clôture de la présente réunion est fixée à 16 h 30 et il est prévu que le dîner soit pris à midi.

2. Nomination de la présidence d'assemblée

Recteur et vice-chancelier par intérim : Alors voilà donc pour les premiers mots, ça m'amène au deuxième élément qui est prévu à l'ordre du jour de la réunion d'aujourd'hui, il s'agit de la nomination de la présidence d'assemblée. Comme vous le savez, nous avons procédé à l'évaluation de la présidence de l'assemblée comme suite à la dernière réunion du Sénat. Je vous remercie toutes et tous qui avez participé à ce processus d'évaluation. Sur la base des résultats de cette évaluation, le Bureau de direction du Sénat académique vous recommande de nommer à nouveau pour la prochaine année Pascal Robichaud à titre de président du Sénat académique. Les éléments qui nous amènent à la présente recommandation sont les suivants : alors d'une part, le résultat du vote consultatif qui a été tenu alors au total il y a 22 personnes qui ont participé au vote. Il y a une personne qui n'a pas voté oui ou non, il y a 21 personnes qui ont voté oui donc l'appui à l'égard de la présidence de M. Robichaud est unanime dans ce contexte. Alors vous avez souligné notamment un certain nombre de caractéristiques qui semblent partager notamment sa rigueur, sa connaissance des règles de procédure, sa capacité à bien gérer le temps des délibérations autour des questions relatives qui sont traitées au Sénat académique. Également sa capacité de respecter les personnes, les intervenants et vous avez souligné également son sens de l'humour. Vous avez noté aussi par contre qu'il y a toujours un risque donc il faut aussi se rappeler que dans une assemblée délibérante, il faut rester focalisé sur les éléments et son rôle à titre de président. Donc une évaluation très positive alors sur cette base-là comme je le disais il y a quelques instants, le Bureau de direction du Sénat académique vous recommande le renouvellement du mandat de Pascal Robichaud à la présidence. Donc j'aurais besoin d'une proposition à cet effet. Quelqu'un veut en faire la proposition? Yves Bourgeois, appuyé par Francis Bourgoïn. Vous êtes prêts pour la question sur le sujet? On fait un vote électronique ou verbal? Parce qu'on veut le consigner, on va faire un vote électronique. Je vais demander à la secrétaire générale qui est plus près de moi du moniteur qui sait pas comment? Donc le vote est démarré, vous pouvez voter. Donc on interrompt le vote. Voilà, merci. Et le résultat devrait apparaître donc 37 oui, 0 non. Donc le mandat de Pascal Robichaud à la présidence du Sénat est renouvelé pour une année. Donc on va aller chercher M. Robichaud, c'est lui qui va reprendre donc la présidence de la réunion.

Président d'assemblée : Bien là vous m'applaudissez, j'ai encore rien fait. Merci. Merci beaucoup. Alors si j'ai bien compris, vous avez déjà fait tout ce qui est au point 1 et si j'ai bien compris, vous avez décidé que je continue, c'est ça et je vous en remercie premièrement de ce renouvellement de confiance. Ça été une belle expérience de ma part pour la dernière année, ça de l'air pas trop traumatique pour vous non plus alors on va continuer. Parfait, merci.

3. Constatation de la régularité de la convocation

Président d'assemblée : Alors nous sommes tous rendus au point 3, si j'ai bien compris, et vous avez déjà vu devant vous que vous avez un projet d'ordre du jour qui est quelque peu modifié, on y arrive avant trop longtemps. Alors j'ai demandé à la secrétaire générale de nous confirmer la régularité de la convocation. Il faut que je réassume mon rôle, allez-y.

Secrétaire générale : Alors monsieur le président, bonjour tout le monde. L'avis de convocation a été envoyé par courriel le 17 octobre, 2019 accompagné d'un projet d'ordre du jour. Cette réunion est convoquée par le président du Sénat académique, le recteur et vice-chancelier, Jacques-Paul Couturier. Tout est conforme aux procédures prévues au paragraphe 37(1) des Statuts et règlements, monsieur le président.

4. Vérification du droit de présence

Président d'assemblée : Parfait. La convocation est régulière. Maintenant au point 4, la vérification du droit de présence.

Secrétaire générale : Alors monsieur le président, le droit de présence a été vérifié et tout est en règle.

Président d'assemblée : Tout est en règle, nous avons le quorum.

Secrétaire générale : Nous avons le quorum.

Président d'assemblée : Parfait et nous avons donc une assemblée dûment constituée et nous pouvons procéder.

5. Correspondance

Président d'assemblée : Alors au point prochain, le point 5, la correspondance. Madame la secrétaire.

Secrétaire générale : Monsieur le président, nous n'avons pas de correspondance. Nous avons cependant sur la table quelques documents et j'en discuterai au point 6.

6. Adoption de l'ordre du jour

Président d'assemblée : Au point 6, parfait, okay. D'ailleurs on y arrive. Alors pas de correspondance, nous sommes maintenant à l'adoption du projet d'ordre du jour. On vous a remis ce matin un projet d'ordre du jour modifié sur vos pupitres, vous les voyez. Vous avez les modifications qui sont indiquées en rouge et qui portent essentiellement sur de un, la présence de Mme Doucet ce matin pour nous faire un peu le compte-rendu de ce qui se passe au niveau de la sélection du recteur. Comme vous savez, c'est des questions que nous avons à traiter aujourd'hui, nous allons recevoir le candidat au rectorat. Donc au point 7, Mme Doucet, présidente du Conseil des gouverneurs et présidente du comité de sélection aussi sera là avec nous. Plus tard un peu loin au point 11, vous allez voir aussi des petites corrections, mais surtout aux Affaires nouvelles vous allez voir que nous allons traiter d'un point d'information sur l'utilisation d'un système électronique et le point est sous mon nom, mais en vérité c'est surtout la secrétaire générale qui va nous en parler. Le Bureau de direction a discuté de quelque chose dont ils aimeraient vous faire part. Ce sont véritablement les seules modifications que nous avons, je crois, au projet d'ordre du jour que vous avez reçu. Outre que vous avez probablement déjà constaté que les heures et les plages de distribution des points à l'ordre du jour sont peut-être un petit peu différentes dû au fait que nous avons seulement une candidature au rectorat ce qui permettra de faire la pause de ce midi véritablement à midi en tant que tel et le reste de l'ordre du jour sera essentiellement comme vous l'avez déjà vu. Parfait. Ça va?

Secrétaire générale : Alors monsieur le président, dans le projet de l'ordre du jour modifié que vous avez sur la table au point 17.1, il faut ajouter utilisation de la plateforme électronique.

Président d'assemblée : Ah, c'est pas déjà ajouté.

Secrétaire générale : Et je vais vous présenter ce dossier-là.

Président d'assemblée : Oui, je l'avais dans ma feuille de route, mais ce n'était pas sur le projet. Okay, parfait. Donc je vous ramène sur ce projet modifié, vous avez les modifications en rouge ici et là. Vous voyez donc ce qui a évolué depuis la dernière fois avec ce nouveau point que l'on ajoute aux Affaires nouvelles.

Secrétaire générale : Et sur votre table, vous avez également des documents. Alors tout simplement, je vais vous donner les numéros de rubriques des documents. Alors le premier document, c'est intitulé Correction dans le procès-verbal du Comité conjoint de la planification. Alors il y a une erreur qui s'est glissée à la recommandation 4 alors la rubrique c'est le 10.1.

Président d'assemblée : Okay, donc quand nous arriverons à cette considération, on notera que la recommandation 4 est modifiée. Parfait.

Secrétaire générale : Le prochain document c'est intitulé Denis Prud'homme alors c'est une présentation en quelque paragraphes du profil de M. Prud'homme, la rubrique c'est 11.1.

Président d'assemblée : Oui, j'en ferai lecture lorsqu'on sera à cette question-là à l'ordre du jour. Autre chose?

Secrétaire générale : Le prochain document c'est intitulé Modifications du calendrier universitaire de la session d'automne. La discussion aura lieu au point 13.1.

Président d'assemblée : Oui, parfait.

Secrétaire générale : Et le dernier document, Comité de sélection des grades honorifiques. Alors vous allez recevoir un bulletin de vote à un moment donné avec une liste proposée par le conseil. Ici on a le profil des candidats alors au point 14.1.

Président d'assemblée : Merci bien. Parfait. Alors ça va. Présentement, je crois que nous sommes prêts à avancer. Est-ce que quelqu'un est prêt à proposer l'adoption du projet d'ordre du jour? Mme Nicolette Belliveau et M. Lang. Parfait. Maintenant est-ce qu'il y a des corrections, modifications, ajouts, amendements à l'amiable à faire au projet d'ordre du jour tel qu'il vous a été présenté? Je n'ai pas de demande de parole pour l'instant, ça veut dire que tout est beau. On est prêt alors on va voir si vous êtes encore habitués au système alors j'appelle le vote maintenant. Ah vous vous en êtes servis il y a 5 minutes, bon. Parfait. Je pense que tous ont voté. J'arrête le vote et c'est 39 oui, aucun non, parfait. Nous avons donc un ordre du jour pour la réunion d'aujourd'hui. Dorénavant si nous voulons le modifier, il nous faudra une résolution en bonne et due forme réunissant la majorité des deux-tiers. Parfait. Alors c'est ce qui règle le point numéro 6 à l'ordre du jour.

7. Présentation – Edith Doucet, présidente du Comité consultatif de sélection - Rectorat

Président d'assemblée : Nous en venons donc au point numéro 7 à l'ordre du jour tel que modifié qui est la présentation de Mme Edith Doucet, présidente du Comité consultatif de sélection du rectorat. Mme Doucet va s'installer à la place de la secrétaire générale. Elle est là derrière moi. Bienvenue Mme Doucet et je vous cède la parole.

Doucet : Merci et bonjour. Merci de m'accueillir. Je trouvais c'était important que je vienne vous parler ce matin du processus de sélection pour le rectorat qui a été lancé comme vous le savez en mai 2019 avec la mise en œuvre du Comité consultatif de sélection. Et comme vous le savez sans doute, un chercheur de cadre a été embauché et le poste fut annoncé à l'interne ainsi qu'à l'externe dans le cadre d'une campagne nationale qui a eu lieu pendant l'été et le début de l'automne afin d'attirer des candidatures de haut calibre. Et la campagne de recrutement était menée par notre chasseur de cadre qui est M. Jean Raymond de la firme Raymond Chabot Grant Thornton. L'information fut affichée sur plusieurs sites web dont un en particulier qui est spécialisé pour les femmes universitaires ou des femmes qui sont dans l'administration universitaire et le chasseur de cadre avait également été demandé de faire des efforts pour essayer d'attirer des candidatures féminines et malgré tous ces efforts, aucune femme n'a postulé pour le poste, malheureusement. Nous avons reçu un certain nombre de candidatures et le comité de sélection a fait une analyse approfondie des candidatures reçues et on a retenu deux qu'il croit être les meilleures pour participer à la présentation dans les trois campus et l'analyse a tenu compte de la formation, de l'expérience professionnelle et des qualités personnelles des candidats et je désire vous assurer que le comité a travaillé très fort dans sa recherche pour les meilleurs candidats et a suivi à la lettre la politique de sélection des cadres de l'Université de Moncton. Tel que vous l'avez appris par le biais de l'Infolettre, le comité avait retenu deux candidats pour passer à la consultation publique avec la communauté universitaire et malheureusement mercredi de cette semaine, un des candidats s'est retiré pour des raisons personnelles et j'ai reçu sa permission sans dévoiler son identité, de vous lire la lettre qu'il a fait parvenir au chasseur de cadre. « M. Raymond, pour faire suite à nos échanges, je désire vous informer que pour des raisons familiales imprévues et exigeantes, je me vois à regret dans l'obligation de retirer ma candidature au poste de recteur et vice-chancelier de l'Université de Moncton. J'ai beaucoup apprécié le professionnel avec lequel le dossier a été mené de même que les échanges que j'ai eus avec les représentants de la communauté universitaire ». Ici, il fait allusion aux membres du comité de sélection. « Je souhaite que l'Université de Moncton ait bientôt la possibilité d'accueillir un leader qui saura la faire progresser vers de nouveaux sommets. Je vous prie d'agréer, M. Raymond, mes salutations cordiales ». Donc suite à cette nouvelle, le comité s'est réuni mercredi après-midi dans une réunion d'urgence et tel qu'indiqué dans le communiqué de presse, le candidat retenu pour la consultation publique est le Dr. Denis Prud'homme que vous aurez l'occasion de rencontrer ce matin. Est-ce qu'il y a des questions?

Président d'assemblée : Parfait. Est-ce qu'il y a des questions pour la présidente du comité de sélection, Mme Doucet? Personne demande la parole. Numéro 15, Mme Albert. Allez-y.

Albert : J'ai juste une question puis c'est sans présumer de la qualité de la candidature aucunement, mais aucunement. De quelle manière, parce que comme on sait l'importance, et j'apprends pas ça à personne, je fais pas la leçon, c'est vraiment un rôle qui est très très important puis qui est habité par quelqu'un qu'on apprécie beaucoup dans le moment, ce sont des grandes pointures à chausser si on veut, puis le fait qu'on ait qu'une seule, puis là je comprends le contexte, merci d'avoir expliqué Mme Doucet, c'est vraiment apprécié. Si toutefois mettons qu'au terme de l'exercice à lequel on va se prêter dans la prochaine semaine, si c'est pas concluant, est-ce que c'est une possibilité que ça ne le soit pas puis qu'il y ait un autre concours ou est-ce qu'on est devant un fait accompli qu'on doit reconnaître cette personne-là. J'essaie de comprendre le processus quand on est devant de cette situation-là en raison de l'importance du choix qu'on est en train de faire pour notre institution.

Président d'assemblée : Mme Doucet.

Doucet : Oui. Je voudrais juste aussi clarifier quand j'ai lu la lettre, le candidat il y a peut-être des gens qui se demandent pourquoi il a pas pu prendre cette décision avant les entrevues, c'est une situation qui est arrivée subitement dans la vie familiale de cette individu donc c'était hors de son contrôle. Le comité certainement a fait une analyse approfondie. Comme tout processus de sélection, il y avait les critères d'entrée de jeu au niveau du profil recherché pour que les gens puissent avoir une entrevue. Après ça il y a l'entrevue en soi au niveau des questions qui mesurent les compétences et les qualités qui sont recherchées dans le profil et après ça, il y a tout le processus de comment les gens réussissent l'entrevue et après ça la comparaison au niveau des expériences des différents candidats. Le comité a travaillé très fort à retenir les meilleurs candidats et dans ce cas-ci, il y en avait deux. Il y avait certainement pas d'entrée de jeu de critères qu'il faut en avoir trois, il faut en avoir quatre. Si il y en avait trois équivalents, on aurait retenu trois équivalents. Dans ce cas-ci, il y en avait deux équivalents et malheureusement, il y en a un qui a dû se retirer. Je sais que vous avez eu des expériences peut-être à d'autres niveaux, peut-être au niveau, je crois, d'un poste de vice-rectorat où il y aurait eu seulement une personne dans ce cas-ci c'est, je crois, peut-être la première fois, je ne suis pas certaine, mais on va de l'avant avec les candidats qu'on a retenu parce qu'on a décidé après de longues délibérations comme comité, vraiment il y avait deux équivalents qui étaient au membre niveau de haut calibre parce que l'université doit se doter d'un leadership très solide. Je ne veux pas aller dans les situations qui sont pas encore arrivées, on verra qu'est-ce qui arrive à la fin de ce qui arrive, mais c'était un concours qui a été fait en bonne et due forme. On a reçu assez de publicité l'année passée avec l'annulation de l'autre concours que les gens certainement étaient au courant que l'université se cherchait un nouveau recteur et notre chercheur de cadre a fait quand même un très bon travail pour nous trouver des candidats, mais à ce moment ici, on va de l'avant avec un candidat et on verra qu'est-ce que ça va nous apporter au niveau de la prochaine étape pour le comité de consultation. Mais je peux vous assurer que vous avez quand même devant vous, vous allez le rencontrer, un candidat qui est très solide.

Président d'assemblée : Parfait. Mme Albert ça va? Parfait. Alors j'ai Jean-François Thibault au numéro 32. Allez-y.

Thibault : Merci monsieur le président. Merci Mme Doucet pour ce rapport-là. Est-ce que c'est possible de savoir combien de candidatures ont été reçues, combien ont été short listées, c'est-à-dire passer en entrevue?

Doucet : Vous savez qu'avec le bris qu'on a eu l'année passée, on a resserré les règles de confidentialité, de conflits d'intérêt et je me vois dans une situation où je ne peux pas dévoiler cette information, mais je peux vous dire qu'on a eu un certain nombre de candidatures.

Président d'assemblée : Okay. Ça va? J'ai ensuite M. Mbarga, numéro 17. Allez-y.

Mbarga : Merci monsieur le président. Madame a presque déjà répondu en quelque sorte à ma question, mais je vais quand même la reposer par la bande. On peut être un peu surpris qu'il n'y ait pas de solution B d'autant que personne ne savait le nombre de candidats qu'il y avait. C'est pas par un communiqué de presse qu'on a appris qu'un candidat s'est désisté. C'est-à-dire qu'officiellement on ne savait pas combien de candidats il y avait. Donc est-ce qu'il y avait pas de possibilité d'avoir une solution B?

Doucet : Non, le comité s'est penché là-dessus avant de prendre sa décision de savoir combien de candidats passeraient à la prochaine étape. Une fois qu'on est rendu à l'étape des consultations publiques, on peut certainement dévoiler qu'il y avait deux candidats, ça c'est pas un problème. On ne dévoile pas combien de candidats ont postulé, combien ont passé l'entrevue et combien n'ont pas été retenus. Si y'en avait eu trois candidats au lieu d'avoir un concours à trois personnes dans les campus, on se retrouverait avec deux personnes avec le retrait de un, mais le comité a jugé qu'il y avait deux candidats qui étaient vraiment au même niveau donc du plus haut calibre. Il y en avait pas trois donc il n'y avait pas de solution B de personne d'attendre dans les coulisses qui aurait été en fin de compte un candidat à un niveau moins élevé que les deux candidats qu'on avait choisis pour faire la tournée dans les campus.

Président d'assemblée : Okay, parfait. Prochaine personne, Mme Surette, numéro 16. Allez-y.

Surette : J'aimerais poser une question par rapport aux candidatures féminines qui y'a pas eu. Je trouve ça vraiment très dommage qui en ait pas puis je me pose la question peut-être plus large de savoir comment on pourrait solliciter ces candidatures-là et qu'est-ce que les raisons pourquoi y'a pas de femmes qui posent leurs candidatures pour les postes de cadre dans notre université. On en a eu, mais on est loin d'avoir le pourcentage qu'on devrait avoir de candidatures féminines. C'est peut-être à l'extérieur, c'est plus large que juste le concours présent qu'on a, mais ça serait peut-être bien de se poser la question pourquoi. Qu'est-ce qu'est les raisons qui font qu'on reçoit pas ces candidatures-là et qu'est-ce qu'on peut faire pour changer ça.

Président d'assemblée : Mme Doucet peut difficilement répondre à ça. Vous pouvez faire un commentaire si vous voulez.

Surette : Bien c'est un commentaire qui va pour l'université en général.

Président d'assemblée : Et on le reçoit comme ça, je pense que c'est un commentaire justement.

Doucet : On en avait certainement l'année passée des candidatures féminines. Malheureusement ces gens-là n'ont pas postulé. Il y a de ces gens-là qui ont passé à autre chose et il y en a pour qui ça leur avait créé des problèmes dans leur emploi d'avoir dévoilé leur candidature au public. Ils ont choisi de pas passer à travers de l'expérience cette année.

Président d'assemblée : On peut comprendre, oui. M. Ashrit, allez-y.

Ashrit : Merci. Merci pour la présentation et pour continuer sur le commentaire fait par Mme Surette, au niveau de la faculté, c'est ça que je suis en train de faire comme doyen et il faut être un peu proactif pour aller chercher les candidatures. Ça ne veut pas dire qu'on est en train de changer le type de concours, etc. Si on connaît quelqu'un par exemple qui travaille dans un laboratoire ou quelque chose comme ça, je parle plutôt pour la faculté, je suis en train d'encourager tous les départements d'aller chercher proactivement les candidatures. Et puis ici, bien sûr, le concours est complètement différent, mais au moins ça va donner un peu plus de chance de participation.

Président d'assemblée : Parfait. Mme Fortin, numéro 7. Vous n'avez pas de micro? Qu'est-ce qui vous arrive? Oui, c'est un complot ça. On me dit qu'il y a deux places comme ça. Alors c'est M. Dako qui a demandé? Alors vous me jouez des tours. Je vous dirai seulement que je pense qu'il faut fermer cette conversation assez prochainement donc M. Dako, allez-y.

Dako : Merci monsieur le président. Je voulais dans un premier temps, dire infiniment merci au comité de sélection. Je crois qu'ils ont fait un très bon travail. Garder la confidentialité jusqu'à ce point compte tenu de ce que nous avons eu dans le passé, je pense que l'université avait besoin vraiment de ceci. Je crois que le comité de sélection a fait un travail extraordinaire. C'était donc un commentaire que je voulais apporter là et le deuxième point que je voulais ajouter, c'est vrai que je suis un peu déçu qu'il n'y ait pas un plan B parce que je n'ose pas croire ou penser même que le dernier candidat si jamais quelque chose arriverait et qu'il désiste, ça serait peut-être difficile. Je pense que le comité aurait dû garder dans sa cartouche un plan B au cas où la situation arriverait. C'est un peu le côté qui m'inquiète un peu plus.

Président d'assemblée : Encore là c'est un commentaire. On ne va pas créer un plan B ce matin. Le technicien me disait qu'il y a un micro de libre au fond, mais bon. Je ne vous force pas à vous déplacer, mais il faudra juste que je garde en tête que si Mme Fortin demande la parole, ce n'est peut-être pas elle. C'est ça qu'il faut que je garde en tête. Parfait. Pour le vote, est-ce que c'est un problème? Il y a une cartouche, mais il y a simplement pas de micro, c'est ça? Okay. Non vous faites bien de le souligner quand même. Parfait. Alors Mme Doucet, est-ce que vous avez quelque chose que vous voulez nous dire en plus ou est-ce qu'on considère que c'est résolu?

Doucet : Non, c'est tout.

Président d'assemblée : C'est tout. Je vous remercie dans ce cas-là. Merci beaucoup Mme Doucet.

Doucet : On verra aux consultations.

Président d'assemblée : Oui, tout à fait et on rencontre, je vous rappelle, M. Prud'homme un peu plus tard aujourd'hui. Parfait.

8. Adoption du procès-verbal SAC-190830

Président d'assemblée : Alors nous avons donc réglé la question 7 à l'ordre du jour et nous passons maintenant à l'adoption du procès-verbal de la 253^e réunion régulière du Sénat académique, celle du 30 août 2019. Vous avez toutes et tous évidemment reçu ce procès-verbal avec votre liasse de documents pour la réunion d'aujourd'hui et sans qu'il soit nécessaire que vous le signifiez officiellement, j'en déduis que nous dispensons de la lecture intégrale et avant d'aller plus loin, j'appellerais tout de suite une proposition d'adoption du procès-verbal de la réunion du Sénat académique du 30 août 2019. C'est proposé par, des cartons bleus, et je ne vois pas les noms ici. Amel Kaouche, bon, et Hélène Albert. Heureusement que le recteur est là pour me chuchoter les noms, ma vue n'est pas si bonne que ça. Parfait. Alors nous avons donc un projet et est-ce qu'il y a maintenant des questions ou commentaires sur le projet de procès-verbal, modifications, corrections, clarifications? Je vous rappelle évidemment que la discussion sur le procès-verbal n'invite pas à redébattre les questions qui étaient là dernière fois, mais tout simplement à voir que c'est un récit véridique des discussions et des décisions de la dernière réunion. J'ai une demande de M. Ashrit, allez-y.

Ashrit : Sur le point 8.1, la ligne 7, quand on a parlé des deux campus. C'est point 8.1, ligne 7. On a dit CCNB campus d'Edmundston et au campus de Moncton. Est-ce que c'est mieux de préciser que c'est pas le CCNB du campus de Moncton?

Président d'assemblée : Oui, on comprend. C'est l'UMCM, campus de Moncton, de l'Université de Moncton, quelque chose de cette nature. On vous suit là-dessus.

Ashrit : Merci.

Président d'assemblée : Mme Ungureanu, vous avez demandé la parole, mais est-ce que vous avez un problème avec votre micro?

Ungureanu : Dans les présences, c'est que mon nom et celui de Élizabeth Dawes qui ne figurent pas, mais on peut les trouver à la page 4.

Président d'assemblée : À la page 4.

Ungureanu : À la page 1 les noms n'apparaissent pas.

Président d'assemblée : Donc dans la liste des présences, vous n'êtes pas là.

Ungureanu : Oui, et Élizabeth Dawes non plus.

Président d'assemblée : Mme Dawes non plus. Vous étiez là Mme Dawes?

Dawes : Oui.

Président d'assemblée : Bon.

Ungureanu : Mais vous voyez nos noms à la page 4.

Président d'assemblée : Ce n'est pas une machination, on a pas voulu...

Ungureanu : Je pense que c'est une machination.

Président d'assemblée : Vraiment?

Ungureanu : C'est les linguistes, c'est toujours comme ça.

Président d'assemblée : C'est les linguistes. Oh la-la-la-la. Moi qui a fait un effort pour pratiquer la prononciation de votre nom la dernière fois.

Ungureanu : C'est une classe naturelle.

Président d'assemblée : C'est noté, merci. Autre chose? M. Rand, numéro 29. Allez-y.

Rand : C'était juste pour constater la même chose que mon nom ne figure pas sur la liste des présences.

Président d'assemblée : Merci dans ce cas-là. Parfait. Autre chose, corrections, modifications, clarifications? Ça va? Donc nous avons deux retouches, une à 8.1 pour la question de l'UMCM et ensuite deux présences à rajouter, Mme Ungureanu et Mme Dawes à la première partie. Et Charles Rand aussi. Toutes les personnes les plus mémorables. Tout à fait. Les ajouts seront faits alors s'il n'y a rien d'autre dans ce cas-là, nous sommes prêts à voter donc je vous demande de voter maintenant. Merci, j'arrête le vote et c'est 37 oui, aucun non. C'est unanime. Merci.

9. Affaires découlant du procès-verbal SAC-190830

9.1 Autres

Président d'assemblée : Nous avons donc un procès-verbal et nous pouvons donc aller directement aux Affaires découlant de ce procès-verbal au point 9 de votre ordre du jour. D'emblée, il n'y avait pas de questions qui avaient été soulevées ou de choses à apporter à l'attention de la réunion. Est-ce qu'il y a des choses à soulever par rapport au procès-verbal, des choses découlant, surtout un suivi ou de l'information? M. Mbarga, numéro 17. Allez-y.

Mbarga : Je pose d'abord une question d'information pour moi-même. Est-ce que les affaires nouvelles on peut demander le suivi?

Président d'assemblée : Est-ce que vous pouvez demander le suivi d'une affaire nouvelle oui, en autant que c'est relativement succinct, oui.

Mbarga : Okay. Je voudrais demander le suivi du forum de réflexion sur l'université.

Président d'assemblée : Forum de réflexion sur l'université. Est-ce que quelqu'un peut parler de ça? Qui avait mis cette question-là à l'ordre du jour la dernière fois, est-ce qu'on se souvient? Mathieu Lang. M. Lang,

est-ce que vous voulez parler? Je vous tors pas le bras. C'était purement un point d'information donc il faut que ça soit très court.

Lang : Ce fut un succès.

Président d'assemblée : Ce fut un succès. Merci pour brièveté. Je vous permets trois autres mots si vous voulez.

Lang : Un très grand succès.

Président d'assemblée : Parfait, merci, vous êtes un modèle. Alors M. Mbarga, voilà ce que vous avez. Donc oui, un suivi sur un point d'information, vous comprenez qu'on en fera pas plus que ça. Alors autre chose découlant du procès-verbal de la dernière réunion? M. Thibault, numéro 32.

Thibault : Je viens de remarquer ça quand on en parlait, il y a une petite coquille à la troisième ligne de 16.2.

Président d'assemblée : Vous revenez sur le procès-verbal.

Thibault : Bien je viens de le voir. J'attire votre attention. Convier, ça m'apparait...

Président d'assemblée : Convier, okay parfait. Nous sommes conviés à corriger convier. Parfait. Donc pour les choses découlant en tant que tel, il semble y avoir rien d'autre qui est soulevé pour l'instant, il y a rien à décider en tant que tel. Donc s'il n'y a pas d'autre chose, on va avancer et le point 9 est donc résolu.

10. Rapport du Comité conjoint de la planification

10.1 Évaluation des programmes en biologie

Président d'assemblée : Nous pouvons aller directement au rapport du Comité conjoint de la planification que vous avez au point 10 et là vous avez reçu une documentation assez élaborée, disons-le comme ça. Le comité a quand même fait beaucoup de travail et vous en avez vu le résultat. D'une part vous avez parmi vos documents, deux procès-verbaux. Un procès-verbal de la réunion du 27 août 2019, un deuxième du 1^{er} octobre 2019 et plusieurs rapports d'évaluation de programmes, les documents que vous avez avec des cartons colorés. Alors nous allons passer à travers ces documents-là. Les procès-verbaux en soi n'ont pas à être étudiés, ils sont surtout remis à fins d'information, mais ensuite nous allons passer à travers les cahiers d'évaluation au fur et à mesure. Donc vous voyez qu'il y a un, deux, trois, quatre, cinq rapports d'évaluation et nous allons les prendre donc à tour de rôle. Je vous rappelle aussi que vous avez parmi vos documents ce matin reçu une modification de un de ces documents donc quand nous arriverons, d'ailleurs nous y sommes à 10.1, parmi les recommandations, prenez en note que vous avez une feuille qui modifie ces recommandations, la recommandation 4 ayant une modification qui est surlignée à la dernière ligne. Alors pour présenter le rapport d'évaluation des programmes de biologie, je vais céder la parole au vice-recteur, n'est-ce pas? M. Roy, allez-y.

VRER : Merci monsieur le président. Donc comment mentionné, nous avons cinq programmes que nous allons passer au travers ce matin donc le premier c'est l'évaluation des programmes de biologie. Donc les programmes évalués sont le baccalauréat en science, majeure en biologie, le baccalauréat en science spécialisation biologie et la maîtrise ès science en biologie. Donc ces trois programmes-là avaient été catégorisés dans la catégorie jugée prioritaire dans l'exercice de la planification académique de 2016. L'équipe de visite était composée des professeurs Richard Cloutier de l'Université du Québec à Rimouski et Philippe Archambault de l'Université Laval. La visite a eu lieu les 9 et 10 janvier 2018 et le rapport se trouve à la page 107 du document que vous avez entre les mains donc c'est le document carton orange. Donc dans son ensemble, le rapport des évaluateurs est très positif. On remarque notamment un corps professoral dynamique, productif et engagé, une vision très claire de la part l'UARD, des programmes de qualité et un bon appui aux étudiantes et aux étudiants dans les programmes. Évidemment, il y a quelques éléments à renforcer qui ont été soulignés par l'équipe de visiteurs notamment au niveau de la promotion et la visibilité des programmes. Une meilleure collaboration entre les constituantes. Une planification du renouvellement du corps professoral et ce, tant au niveau des spécialités que de l'équité et pour la maîtrise, on suggère de clarifier les attentes tant qu'à la durée et à l'ampleur du mémoire. De ces constats, les recommandations adoptées par le comité conjoint sont présentées ici et c'est comme monsieur le président l'a mentionné, c'est le tiré à part qu'on a reçu ce matin, corrections. Donc si on fait la lecture des recommandations donc la recommandation 1, que l'unité académique réseau de la discipline de biologie étudie la possibilité d'offrir des cours d'été intensifs pour améliorer la promotion des programmes de biologie. Recommandation 2, que le président de l'UARD de biologie organise des rencontres de ses membres des trois campus au moins une fois par année pour favoriser la collaboration. Recommandation 3, que l'UARD de biologie étudie la pertinence d'offrir un cours obligatoire de microbiologie et plus de cours relatifs aux sciences marines incluant la biologie marine. Recommandation 4, que l'UARD de biologie de concert avec les décanats des études des campus d'Edmundston et de Shippagan et le décanat de la Faculté des sciences élaborent un plan stratégique pour le remplacement éventuel des professeurs qui partent à la retraite en tenant compte des besoins et de la diversité des ressources professorales. Et la dernière recommandation c'est que le Comité des études

supérieures en biologie mette un guide à la disposition de tous les membres du corps professoral et des étudiantes et étudiants diplômés en biologie afin d'uniformiser les attentes quant à la durée de la maîtrise et de l'ampleur du mémoire. Je vais m'arrêter là et j'en fais la proposition, monsieur le président.

Président d'assemblée : Parfait. C'est proposé donc par M. Roy et c'est appuyé par M. Ashrit. Questions ou commentaires sur ce qui vient d'être présenté? Ce sont les recommandations en tant que tel qui font objet de la proposition. Mme Albert, allez-y.

Albert : Merci. Ma question concerne la recommandation 5 et la manière de nommer les choses. Je comprends que par là, l'unité de biologie a décidé de s'approprier de la manière dont les autres universités francophones parlent du travail exigé à la fin d'une maîtrise et parlent maintenant d'un mémoire plutôt que d'une thèse parce que si c'est le cas, ça serait vraiment intéressant, mais j'ai l'impression que c'est peut-être une question qui s'est introduite par les évaluateurs qui viennent d'universités francophones et pour lesquels ce qui se passe au 2^e cycle, c'est un mémoire et non pas une thèse. Alors je veux savoir s'il y a aussi un ajout d'un autre travail qui s'appellerait mémoire.

VRER : C'est un bon point Mme Albert, ça devrait être thèse.

Albert : Désolée, mais merci.

Président d'assemblée : Parce que c'est pas tout à fait une coquille. Si véritablement c'est thèse que l'on veut dire et pas mémoire, c'est important.

VRER : Il n'y a pas de mémoire, c'est une thèse.

Président d'assemblée : Okay. On sait qu'il y a un enjeu autour cette question-là donc faut être clair. C'est thèse donc remplacer le mot mémoire par thèse, c'est ce qu'on entend. Est-ce que c'est quelque chose que le proposeur et l'appuyeur acceptent de faire comme correction?

VRER : Oui.

Président d'assemblée : Et il y a personne dans la salle qui s'objecte à cette modification-là? On fait la modification à l'amiable, okay, ça va? Numéro 26, M. Massicotte.

Massicotte : J'aimerais savoir en comparant la correction pour les recommandations, recommandation 4 d'après ce que je peux voir, on a enlevé la phrase, le bout de phrase qui dit développer un volet en biostatistiques en écologie végétale en tenant compte des besoins et de la diversité des ressources professorales, mais on a complètement augmenté la représentation féminine au sein de l'unité. J'aimerais savoir pourquoi on a enlevé cet aspect-là dans la nouvelle version de la recommandation 4.

Président d'assemblée : M. Roy.

VRER : Oui. Donc il y a deux choses à cette chose-là. En tenant compte des besoins c'est que si dans cinq ans les besoins de l'UARD changent donc on voulait juste s'assurer que ça soit assez général qui peuvent s'adapter aux besoins de ce moment-là. Puis la deuxième partie, c'est que l'université est en train de travailler ou de retravailler sa politique d'équité en matière d'emploi et le CCJ pensait que la façon qui a été proposée ici était plus à propos je devrais dire, donc et de la diversité des ressources professorales. Donc la question du genre du corps professoral rentre à l'intérieur de cette distinction-là.

Président d'assemblée : Okay et pour la question des disciplines qui étaient mentionnées qui ne le sont plus.

VRER : Bien c'est ça, on tenait compte des besoins.

Président d'assemblée : Donc la biostatistique rentre là-dedans. Okay, je comprends, absolument. Parfait. M. Massicotte, ça va?

Massicotte : Oui, sauf que je ne suis pas convaincu par l'argument de la diversité qui remplace la représentation féminine au sein de l'unité. Je ne suis pas certain que c'est un équivalent.

Président d'assemblée : Okay, tout à fait. Alors maintenant M. Francis LeBlanc, numéro 36. Allez-y.

LeBlanc, F : C'était le même commentaire.

Président d'assemblée : Merci de ne pas faire de commentaires redondants, j'apprécie beaucoup. Mme Surette, numéro 16.

Surette : C'est sur le même commentaire, mais je veux faire une proposition. J'aimerais qu'on ajoute à la recommandation 4 dans le bout qui a été ajouté de la diversité de ressources professorales, de la diversité et

de la représentation féminine. Qu'on le nomme parce que c'est un réel problème et je pense qu'on doit le nommer, on doit pas le diluer à l'intérieur de diversité.

Président d'assemblée : Donc vous vous voudriez intercaler les mots après le mot diversité.

Surette : Et de la représentation féminine.

Président d'assemblée : Et de la représentation féminine et on continuerait avec des ressources professorales.

Surette : Oui.

Président d'assemblée : Donc vous faites un amendement à la proposition?

Surette : Exactement.

Président d'assemblée : Pour intercaler ces mots-là. Alors avant de procéder à d'autre, je vais aller chercher un appuieur de l'amendement. Mme Albert. Donc il y a formellement un amendement sur la table. La discussion maintenant s'éloigne de la proposition principale et doit porter maintenant exclusivement sur l'amendement. C'est une proposition incidente, il faut la régler avant la principale. Et donc les droits de parole devront être un peu mis de côté, on va parler sur l'amendement et je reviendrai aux droits de parole sur la principale par la suite. J'ai tout de suite deux droits de parole qui sont demandés par M. LeBlanc et M. Couturier. Est-ce que c'est l'amendement? M. LeBlanc, c'est pas nécessaire. M. Couturier c'est sur l'amendement? Parfait, numéro 39. Allez-y.

Recteur et vice-chancelier par intérim : Merci beaucoup monsieur le président. J'aurais peut-être voulu même intervenir avant l'amendement pour donner une précision supplémentaire. Je vous invite à vous référer notamment au procès-verbal du Comité conjoint de la planification où il y a les éléments qui a évoqué tout à l'heure le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche à ce sujet-là. Essentiellement, autant les membres du comité conjoint sont sensibles et sont engagés envers ces dimensions-là et notamment à l'égard de la représentation juste et équitable des femmes, autant on est aussi arrivé à la conclusion qu'on a une politique d'équité en matière d'emploi à l'université et qu'actuellement, cette politique d'équité elle s'applique et donc il peut y arriver qu'au moment de l'ouverture d'un poste qu'un poste ait ciblé femme ou est ciblé minorité visible ou personne ayant un handicap, etc. L'élément qui nous a amenés un petit peu à modifier la formulation c'était de se dire est-ce qu'il y a pas un risque ici dans une recommandation à l'égard de l'évaluation d'un programme d'études de donner une direction très contraignante alors qu'on sait pas comment les choses vont évoluer notamment à cet égard-là dans un contexte où on est en train justement d'évaluer cette politique. Donc c'est la raison pour laquelle la formulation de la recommandation a été modifiée pour tenir compte du fait qu'il existe cette politique-là et qu'elle est même en voie d'être modifiée. Donc il faut pas l'interpréter comme une volonté de se désengager de ces questions-là, plutôt au contraire, mais plutôt une démarche de prudence par rapport à la formulation d'une recommandation qui porte sur un programme d'études. C'est le commentaire que je voulais formuler, monsieur le président.

Président d'assemblée : Parfait. Et j'ai senti votre volonté d'intervenir avant l'amendement, mais la procédure me permettait pas d'y aller. Parfait. Alors M. Dako, numéro 18.

Dako : Merci monsieur le président. Je crois que c'est une belle opportunité qu'on a ici de peut-être mettre les pendules à l'heure. Je pense que l'amendement, je suis vraiment en faveur de l'amendement étant donné qu'on déplace pas la diversité. On ajoute à la diversité la précision et je crois que cette précision-là et les détails. Je pense qu'on devrait tous appuyer cet amendement.

Président d'assemblée : Parfait. Merci d'avoir changé de place en passant. Maintenant Mme Landry au numéro 14.

Landry : Je voulais seulement ajouter mon appui envers l'amendement parce que je pense qu'il faut reconnaître qu'il y a vraiment un problème systémique dans ce département-là depuis plusieurs années alors j'entends bien les nuances de monsieur le recteur, mais je pense que dans ce cas précis ici, on se doit de donner une vision claire pour la Faculté des sciences parce que c'est quand même un problème qui est systémique depuis des dizaines d'années alors je pense qu'il faut vraiment mettre le doigt sur un problème précis en ajoutant la question du genre à la diversité.

Président d'assemblée : Parfait. J'ai M. Lecompte au numéro 9.

Lecompte : Comme membre du Département de biologie, je voulais juste mentionner que c'était unanime au département qu'on pousserait vraiment pour un poste avec une représentation féminine favorisée. Même avec la discussion, on aimerait savoir si on peut simplement le cibler aussi pour être garanti d'avoir une représentation féminine plus importante dans le département qui est justement un problème depuis beaucoup d'années.

Président d'assemblée : Parfait. J'ai une demande d'intervention de la secrétaire générale, Mme Castonguay.

Secrétaire générale : J'aimerais revenir sur le propos du recteur dans le sens que dans le procès-verbal, je voulais élaborer dans un paragraphe ce qui a été quand même une discussion assez importante au CCG. On est revenu sur la politique d'équité. Dans le procès-verbal, on rappelle des raisons liées aux sciences administratives et juridiques. C'est une façon de dire qu'il y a quand même des propos importants qui sont liés à une recommandation qui est faite oui par le Département de biologie finalement, mais qui est reprise par un Comité conjoint de la planification qui a un mandat qui est d'examiner les évaluations de programmes académiques. Et ici, la recommandation touche et précise et cible comment on va finalement embaucher du personnel et c'est extrêmement ciblé et ça crée presque un précédent. Donc il faut être conscient que dans une recommandation qui touche un programme académique, on est en train de préciser comment on va embaucher notre personnel. Elle est pas mal loin dans notre façon de faire les choses à l'université, c'était aller plus loin que juste établir le besoin académique, mais c'était comment on allait même livrer la marchandise à nos étudiantes et étudiants. On a une politique d'équité, c'est pour ça qu'on a des politiques d'équité alors on voulait un langage plus large ce qui est normal quand on vient à préciser des recommandations au niveau du comité conjoint. Donc c'était dans cet esprit-là que la recommandation avait été modifiée. Maintenant je vous écoute et j'entends vraiment la volonté d'avoir une représentation féminine et je suis femme, je suis évidemment d'accord avec ce que j'entends, mais je reviens moi sur disons la science juridique autour de ça et la raison d'avoir une écriture plus large quand ça vient à écrire des recommandations et de ne pas vouloir nécessairement cibler parce que comme l'a dit notre présidente du Conseil des gouverneurs, on cherche les meilleurs meilleurs meilleurs candidats et voilà, c'était ça mon message. Je reviens sur le propos du recteur, j'étais à l'aise avec la façon que la recommandation était réécrite et je vais m'en tenir là.

Président d'assemblée : Parfait. J'ai encore trois autres demandes d'intervention. Je vais me permettre de faire un petit effort de recentrer la discussion un petit peu en même temps parce que ça me paraît être une proposition qui porte une certaine charge. Il est important de garder à l'esprit qu'on débat sur un texte particulier et une ligne particulière qu'on a ceci en tête que voter pour la proposition ou voter contre la proposition, ce n'est pas un état de fait sur les droits des femmes qu'on est en train de traiter de la question très particulière du texte en tant tel, est-ce que l'on veut ce commentaire-là dans la recommandation ou non. C'est ça véritablement la question qui est devant nous et on a entendu les arguments de part et d'autres. Il y a une recommandation initiale qui a été faite au Comité conjoint de la planification qui incluait une question de représentation féminine. Le comité a choisi d'avoir une recommandation plus générale et la recommandation qu'on a ici, l'amendement qu'on a maintenant nous ramène sur cette question-là et c'est là l'enjeu. Est-ce qu'on ramène cette question-là ou est-ce qu'on la ramène pas. Je pense que c'est dans ce contexte-là qu'il faut considérer la discussion. J'irai pas plus loin pour encadrer. Mme Albert, numéro 15. Allez-y.

Albert : Merci. Dans un premier temps, je pense que pour moi une des valeurs importantes dans le débat qui nous intéresse, c'est la volonté autodéterminée du département lui-même. Pour moi ça c'est franchement une valeur qui m'apparaît vraiment importante puis je pense que toutes les instances peuvent se prononcer sur des choses, mais quand un département reconnaît qu'il y a un manque, je pense que c'est vraiment quelque chose de très important. La deuxième chose que je veux indiquer c'est que la politique d'équité telle qu'elle est là, puis je suis très contente qu'on a embauché Jennifer Godin pour travailler sur cette politique-là et l'améliorer, je dirais, pour qu'elle nous serve mieux, mais en attendant, on est pris avec et ce que j'en comprends c'est que la représentation des groupes sous-représentés est évaluée sur l'ensemble de l'échelle du personnel de l'université ce qui fait en sorte qu'on ait plusieurs femmes. On est juste pas plusieurs femmes en bio, on est juste pas plusieurs femmes dans les postes administratifs, etc. Donc c'est ça où si on se fie qu'à cette politique-là pour cibler un poste, on y arrivera mal à l'occasion à cause de cet enjeu-là à mon avis. L'autre chose aussi c'est la question de quand on cible un poste, c'est pas de l'action positive, c'est-à-dire que c'est pas pour préférer une femme à un homme nécessairement si on est pas à compétence égale. Alors on est pas en train de dire choisissez une femme si elle a un moins bon profil qu'un candidat masculin on est en train de dire qu'à compétence égale, une femme devrait être sélectionnée. Et la dernière chose que j'aimerais dire c'est que parfois ça prend des précédents pour faire des changements dans les institutions. Alors voilà.

Président d'assemblée : Mme Surette vous voulez parler, mais vous êtes la proposeuse alors normalement vous parleriez à la fin à moins que vous ayez quelque chose brûlant que vous devez dire absolument maintenant.

Surette : Je suis correcte avec la fin.

Président d'assemblée : Vous êtes correcte avec la fin. Merci de votre discipline. M. Lang, numéro 20. Allez-y.

Lang : C'est toujours délicat quand on fait partie d'un comité puis on revient après. Le vote était unanime donc j'avais voté en faveur la modification. Au moment où j'ai voté j'étais tout à fait d'accord avec le vote. Je suis aussi d'accord avec les arguments qui sont apportés et il y aura une suite, il y a aura un mais. Je suis

d'accord avec l'argument apporté parce que est-ce que le Sénat, il y a vraiment une question d'embaucher quelqu'un donc est-ce que c'est une dimension qui découle du Sénat académique d'embaucher un profil type. Et le mais, je suis ambivalent parce que j'ai vraiment le goût de voter en faveur de l'amendement parce que dans le rapport de l'évaluateur, il y a l'expertise de la diversité du corps professoral. C'est une question qui a été posée. Le Département de bio a pris position par rapport à une représentation davantage avec plus de femmes et le point 5 du rapport parle de conditions d'apprentissage et dans le domaine de l'éducation, c'est clairement montré que les modèles font partie des conditions d'apprentissage. Donc si on souhaite recruter davantage de femmes dans les sciences, il faut que les modèles le soient et je pense que c'est là que le Sénat académique peut aller dans le sens de la proposition parce que oui, il y a l'aspect juridique, mais il y a aussi l'aspect académique. Le fait qu'une femme soit présente ou un homme dans un domaine qui serait sous-représenté ou autre personne qui serait non-genrée nécessairement, c'est aussi des modèles et c'est dans ce sens-là quand on aura le vote que je vais voter en faveur de cette proposition d'amendement.

Président d'assemblée : Parfait. Mme Ungureau, allez-y.

Ungureau : C'était vraiment surtout pour ajouter au point du professeur Albert de dire que l'amendement qu'on propose comme elle dit, c'est de ne pas d'embaucher de femmes sinon vraiment pour élaborer un plan stratégique d'amener plus de femmes à faire des applications pour aller chercher plus de femmes qui sont dans les situations qu'elles pourraient être de bons candidates. C'est de ce point de vue. Ça ne va vraiment pas à l'encontre du plan d'éthique qu'on a maintenant qui dit bon, plus de diversité. Celui-ci ici dans la recommandation 4, ça veut dire élaborer un plan stratégique qui va cibler plus de demandes faites par des femmes je dirais aussi. C'est vraiment ça, d'aller chercher ces demandes-là.

Président d'assemblée : Je vais vous arrêter, on répète des choses. J'ai le sentiment qu'on a fait le tour du débat parce que les arguments commencent à se répéter. Mme Surette, vouliez-vous dire une dernière chose avant que l'on procède? Je sais que vous avez demandé la parole tantôt et je vous ai renvoyé à la fin. Numéro 16, allez-y.

Surette : Vous êtes pas sans savoir que ces enjeux-là de représentation féminine particuliers à la Faculté des sciences me tiennent particulièrement à cœur. Je suis très heureuse de voir la discussion qu'on a aujourd'hui au Sénat parce qu'elle est vraiment vraiment importante. J'aurais fait l'amendement même si monsieur le recteur aurait parlé avant moi parce que je trouve cet amendement-là fondamental. On a un problème sérieux de représentation féminine à la Faculté des sciences en général, pas juste au Département de bio. Il faut trouver des façons d'encourager que les femmes se présentent à ces postes-là. Donc notre politique d'équité c'est bien et je suis contente qu'on est en train de la réviser, mais c'est pas suffisant parce qu'il faut aussi avoir les candidatures si on veut pouvoir avoir des candidatures qui sont égales aux candidatures masculines. En bio, on parle de 50 % de femmes au doctorat donc c'est pas normal que dans un département on voit pas ça arriver. Donc pour moi, cet amendement-là il est fondamental et on doit faire le précédent parce que c'est important de changer la façon qu'on embauche et qu'on sollicite les candidatures.

Président d'assemblée : Merci. Donc sur ça, je crois que le tour de la question a été fait. L'amendement que vous avez devant vous, je veux être certain qu'on soit clair sur cette question-ci. C'est qu'on intercale après le mot diversité, avez-vous le libellé exact, madame la secrétaire? Allez-y.

Secrétaire générale : J'avais compris qu'on ajoutait à la fin et de la représentation féminine, mais c'est tu après diversité?

Président d'assemblée : Moi j'avais pensé qu'on intercalait après diversité et de la représentation féminine des ressources professorales. C'est ça l'intention? Oui, c'est intercalé. Vous avez compris qu'est-ce qu'est l'amendement? Je pense que le débat a été fait donc je vais appeler le vote sur l'amendement. Et là pour être clair, c'est sur l'amendement et non pas sur la proposition principale. Alors l'amendement d'intercaler ces mots sur la question de la représentation féminine à la recommandation 4, j'appelle le vote maintenant. Allez-y. Tous et toutes semblent avoir voté. J'arrête le vote et c'est 33 pour, 4 contre. C'est adopté à la majorité. Parfait. Nous avons donc une proposition qui est maintenant amendée avec les mots intercalés à la recommandation 4. Nous revenons à la discussion sur la proposition principale qui est celle d'adopter les cinq recommandations, proposition faite par M. Roy et appuyée par M. Ashrit. Sur la proposition principale, Mme Levesque au numéro 19. Allez-y.

Levesque, M. : Je voudrais juste une clarification. Monsieur le recteur a fait référence au procès-verbal du CCJ du mois d'août où la proposition est présentée là. Ensuite de ça, le CCJ suivant a accepté ce procès-verbal-là puis aujourd'hui on a une proposition modifiée. Pourriez-vous juste m'expliquer où le changement s'est fait?

Président d'assemblée : Okay. Est-ce que quelqu'un peut répondre à ça? Madame la secrétaire.

Secrétaire générale : Vous avez dans votre trousse le procès-verbal du 27 août. Dans la discussion au point 6.1 de ce procès-verbal-là, vous avez quatre paragraphes. Si vous allez aux paragraphes trois et quatre, vous avez la discussion qui porte sur l'explication de la modification de la recommandation 4 sauf que dans les

recommandations qui ont été présentées dans ce procès-verbal-là, c'était les recommandations de l'avis du VRER, okay. Donc ça été comme un copier-coller. Ça fait que ici ce matin, on vous présente ce qui a été vraiment adopté à la réunion du comité conjoint. C'est pour ça que vous avez ce matin sur votre table exactement la recommandation qui a été adoptée au comité conjoint. Maintenant ce procès-verbal-ci, c'est ça, il va être corrigé à la prochaine réunion du comité conjoint.

Levesque, M. : Mais c'est parce qu'il faudra faire attention aussi parce que vous eu le CCJ du 1^{er} octobre puis vous dites que vous l'avez accepté comme il est présenté là.

Secrétaire générale : C'est ça, mais l'erreur a été en préparant le Sénat académique ici.

Président d'assemblée : Okay, on comprend ça. C'est une bonne clarification. M. Cormier, numéro 31. C'est votre première intervention au Sénat, M. Cormier.

Cormier, G. : J'essaie de me contrôler un peu. À la recommandation 4 il y a juste une petite coquille au début de la phrase 3, on a deux du campus de Shippagan.

Président d'assemblée : Reprenez ça rapidement.

Cormier, G. : La recommandation 4.

Président d'assemblée : Oui.

Cormier, G. : On a une petite coquille au début de la troisième phrase.

Président d'assemblée : De du. Oui, évidemment. Merci.

Cormier, G. : C'est pas trop sérieux comme première intervention.

Président d'assemblée : C'est ce qui passe à l'histoire comme votre première intervention. Parfait. M. Dako, numéro 18. Allez-y.

Dako : Merci monsieur le président. Étant donné que dans la discussion tout à l'heure on a fait allusion au procès-verbal du comité conjoint, j'aimerais bien revenir quand même là-dessus, celui du 27 août 2019 à la page 3. Il y a une phrase que je trouve très forte ici alors peut-être demander une petite explication parce que la secrétaire générale est revenue là-dessus tout à l'heure. Donc page 3, troisième paragraphe, l'avant-dernière phrase qui dit le ciblage des postes à partir d'une recommandation dans un projet d'évaluation de programme est déconseillé pour des raisons liées aux sciences administratives et juridiques. Je trouve ça fort ici. Est-ce qu'on peut nous expliquer ce que ça veut dire?

Secrétaire générale : Oui. Ça revient à mon argument que j'ai dit tantôt quand j'ai expliqué que j'appuyais les propos du recteur.

Président d'assemblée : On comprend qu'on a conseillé au comité de ne pas faire ça pour des raisons liées à l'administration et au droit dans le domaine. C'est ce qu'on comprend.

Secrétaire générale : Oui. Habituellement une recommandation écrite dans un langage plus large.

Président d'assemblée : Oui. M. Dako, ça va?

Dako : Oui ça va.

Président d'assemblée : M. Lecompte au numéro 9.

Lecompte : J'avais juste une petite remarque pour la recommandation 2 de féminiser aussi le thème président, d'avoir que la présidente et le président de l'unité académique.

Président d'assemblée : Reprenez ça rapidement.

Lecompte : La recommandation 2 d'ajouter...

Président d'assemblée : Féminiser le texte, présidente président.

Lecompte : Oui.

Président d'assemblée : Ça va. Normalement si on respecte la politique de la féminisation des textes on ferait une rédaction inclusive à ce moment-là. Parfait. Je n'ai plus d'autres demandes d'intervention, nous sommes toujours sur la question principale. Je crois que nous avons fait le tour de la question donc vous avez

toujours ce tiré à part qui est véritablement le texte de la proposition en tant que telle, tel qu'amendé avec les mots intercalés à la recommandation 4. S'il n'y a pas d'autres interventions, je crois que nous sommes prêts à voter sur la question. Alors sur la proposition d'adopter les cinq recommandations du CCJ sur l'évaluation des programmes de biologie, j'appelle le vote maintenant. Tous semblent avoir voté, j'arrête le vote et c'est 39 oui, aucun non. C'est unanime. Merci. Alors M. Roy, est-ce que ça boucle la question de l'évaluation de la biologie? Oui, parfait.

10.2 Évaluation des programmes en droit

Président d'assemblée : Alors nous pouvons aller directement à, je vais regarder l'heure rapidement. 9 h 40. Normalement, on fait la pause santé aux alentours de 10 h donc je crois qu'on peut se lancer dans l'étude de l'évaluation des programmes en droit et on jugera du temps opportun pour la pause santé tantôt. Alors vous avez un prochain cahier. On a réglé le cahier orangé, on passe au cahier bleu. Je crois que les couleurs ne reflètent pas la teneur de la faculté. Il y a une élection fédérale, j'ai pas pensé à ça. Mais bon. Alors M. Roy, je vous cède la parole pour le rapport d'évaluation des programmes de la Faculté de droit.

VRER : Merci monsieur le président. Donc ici les programmes évalués sont le juriste doctor ainsi que les programmes combinés J.D. M.B.A. J.D. M.A.P. et le J.D. M.E.E. donc maîtrise en études de l'environnement. Dans le cas du juriste doctor, le programme avait jugé à la fois prioritaire et nécessitant une attention particulière lors de l'exercice de la planification académique de 2016 tandis que les programmes combinés avaient été placés sous la rubrique abolir ou redéfinir. Donc la procédure habituelle pour l'évaluation des programmes a été suivie pour ces programmes. Donc l'équipe d'évaluation était composée des professeurs Jean-Guy Belli de l'Université McGill et de la professeure Marie-Ève Sylvestre de l'Université d'Ottawa. La visite a eu lieu les 25 et 26 janvier 2018. Donc suivant la réception du rapport, les réactions de la Faculté de droit pour l'ensemble des programmes et des facultés partenaires pour les programmes combinés ont été sollicités. Donc le rapport des visites se trouve à la page 31 du document. Donc on constate que les évaluateurs reconnaissent l'importance du programme J.D. à l'Université de Moncton notamment en raison de la contribution que ce programme a eu ces 40 dernières années au développement d'une communauté juridique et d'affaires francophones au Nouveau-Brunswick et au Canada. Ils reconnaissent également l'essor de la common law en français dans le monde notamment par le biais de son réputé Centre de terminologie et de traduction juridique, le CTTJ. Le programme compte maintenant plus de mille diplômés donc on voit l'impact que ce programme-là a eu sur notre société. Donc en résumé, les évaluateurs jugent que le programme de juriste doctor nécessite une importante actualisation. Je me permets de citer les évaluateurs donc entre guillemets, « le programme requiert une rénovation scientifique et pédagogique importante » et il mentionne également que « ce programme n'a pas connu d'évolution significative depuis sa création il y a 40 ans ». comme vous l'avez sûrement constaté en faisant la lecture du rapport, le rapport d'évaluation est de très grande qualité dans le sens qu'il est riche en pistes de réflexion et ce rapport sera certainement un excellent document de référence pour la Faculté de droit lors de son exercice d'actualisation du programme du juriste doctor. En ce qui concerne les programmes combinés, donc les évaluateurs soulignent la pertinence sociale et la qualité scientifique des trois programmes combinés. J'aimerais de faire un petit rappel que dans le rapport de planification académique, le vice-recteur de l'époque avait souligné que ces programmes n'avaient jamais pris leur envol et ont suscité aucun intérêt depuis leur création. Donc en tenant compte des recommandations de l'équipe d'évaluateurs et de la réaction de la Faculté de droit et de ses facultés partenaires, vous allez trouver les recommandations à la page 67 et ces recommandations ont été adoptées au Comité conjoint de planification. Donc la recommandation 1, que la Faculté de droit procède à une restructuration des cours de 1^{re} année. Recommandation 2, que la Faculté de droit procède à une révision complète des cours obligatoires et optionnels. Recommandation 3, que la Faculté de droit examine la possibilité d'offrir le mémoire de recherche dans le cadre d'un cours. Recommandation 4, que la Faculté de droit adopte une matrice indiquant les différentes dimensions de l'esprit juridique contemporain que tous les cours de la 1^{re} année devront contribuer à développer afin de mieux refléter la diversité du droit positif, la complexité de la science juridique contemporaine et les spécialisations actuelles de la pratique professionnelle du droit. La recommandation 5, que la Faculté de droit examine la pertinence du régime de promotion par année. Et finalement la recommandation 6, que la Faculté de droit et les facultés partenaires identifient et adoptent d'ici un an des mesures concrètes par exemple par rapport à la redéfinition des programmes visant à augmenter les inscriptions dans les programmes combinés de 2^e cycle donc les J.D. M.B.A., M.A.P. et M.E.E. et que l'impact de ces mesures soit évaluée dans trois ans. Donc j'en fais la recommandation, monsieur le président.

Président d'assemblée : La proposition, oui. Alors c'est appuyé par le doyen de la Faculté de droit, M. Roy. Questions ou commentaires sur les six recommandations découlant du rapport d'évaluation des programmes de la Faculté de droit? Mme Landry, numéro 14. Allez-y.

Landry : J'aurais voulu avoir des clarifications par rapport à la recommandation numéro 3, c'est-à-dire que je comprends mal précisément ce que ça veut dire puis en lisant le rapport aussi, de rattacher un mémoire dans le cadre d'un cours puis on comprend mal dans les échanges notamment la lettre du doyen ce que ça veut dire est-ce que c'est vraiment un cours existant, on rajouterait un mémoire dans le cadre des objectifs de n'importe quel cours d'un cours précis, je trouvais que c'était pas tellement clair.

Président d'assemblée : Oui, okay. J'allais dire est-ce que M. Roy ou M. Roy peuvent clarifier? Monsieur le VRER. Le doyen peut-être, vous êtes à quel numéro? Numéro 6. Allez-y.

Roy, D. : En fait, c'est plutôt pour répondre à la question c'est plutôt mon idée. Il était recommandé au départ qu'on écarte complètement le mémoire du programme. Moi ce que je voudrais c'est que les 3 crédits qui sont présentement utilisés comme un cours obligatoire soient utilisés à d'autres fins sur un autre cours obligatoire et je pense que maintenir le mémoire est une bonne idée. Il faut savoir que c'est un mémoire inscrit dans le programme du J.D. C'est pas un document qui est très volumineux et habituellement, la pratique à la faculté de facto, on est rattaché à un des cours, à un professeur qui enseigne dans un domaine donc l'étudiant va choisir le domaine qui lui intéresse et on a quelques cours comme ça à la faculté où on bénéficie de la flexibilité des professeurs qui vont nous permettre par exemple au niveau de la maîtrise, d'adapter le cours pour un étudiant ou une étudiante en particulier. C'est une petite faculté, ça nous permet de travailler comme ça. Ça fonctionné jusqu'à aujourd'hui et donc je pense que pour le mémoire, ça nous permettrait à la fois de dégager 3 crédits pour offrir un cours obligatoire qui ne l'est pas présentement et en même temps de maintenir le mémoire. Nos étudiants ne sont pas plus forts aujourd'hui en français qu'ils l'étaient il y a 20 ans donc nous le mémoire on pense qu'il a encore une utilité importante.

Président d'assemblée : Si je comprends votre réponse, il n'y aurait pu de cours de mémoire proprement dit, vous dégageriez les 3 crédits pour faire autre chose, mais l'étudiant pourrait faire un mémoire dans le cadre d'un de ses autres cours dans la discipline particulière de ce cours-là.

Roy : C'est ça. Puis le mémoire qui est donné présentement, le cours mémoire qui est donné présentement, il est donné par le professeur qui dirige. Pour l'étudiant il y aura pas une différence importante.

Président d'assemblée : Tout à fait. C'est toujours sur une question juridique particulière dans un certain domaine donc il y a déjà une saveur au mémoire. Ça va pour ça. Mme Landry, ça répond?

Landry : ...à ce qu'il y aurait dans chaque description de cours la possibilité de faire un mémoire. Je comprends pas techniquement où l'étudiant n'aurait plus de crédit pour faire un mémoire, ça serait simplement un travail dans le cadre d'un cours. C'est juste pas clair. Un travail dans un cours il me semble que c'est pas l'équivalent d'un mémoire. Alors je trouve la proposition floue. La recommandation, pardon.

Président d'assemblée : M. Roy.

Roy, D. : Évidemment, on a pas encore décrit les contours de ce qu'on propose ici parce qu'à ce stade ici ça serait prématuré. Ce que je peux dire c'est que ce qui semble être flou chez-vous l'est un peu pour nous parce qu'on fonctionne déjà comme ça dans le cadre de d'autres cours. Au niveau de la maîtrise par exemple, on a des situations où une étudiante ou un étudiant va suivre un cours sous le sigle d'un cours régulier au J.D., mais en réalité, le cours va être adapté pour cet étudiant ou cette étudiante-là. Donc c'est ce qu'on propose ici. L'étudiante l'étudiant, on a pas le contrôle exact de ce que ça va ressembler, mais on pourrait penser que l'étudiante ou l'étudiant à partir du moment où une personne décide du sujet de son mémoire, on va recommander de s'inscrire à un cours en particulier et à partir de là, l'encadrement va se faire à partir du professeur qui donne ce cours. On a beaucoup de cours qui sont enseignés à la faculté aux 2^e et 3^e années où ces cours sont enseignés devant très peu d'étudiants donc c'est pas une charge très très lourde pour le professeur d'amener cet accommodement-là.

Président d'assemblée : Parfait, ça va. Je n'ai pas d'autres demandes d'intervention pour l'instant. Oui, j'ai une demande de Mme Surette, numéro 16.

Surette : C'est concernant la recommandation 6.

Président d'assemblée : Oui, allez-y.

Surette : On propose d'adopter des mesures concrètes pour les programmes combinés puis ensuite on veut mesurer l'impact de ces mesures dans trois ans. Ça me semble très court comme période de temps parce que c'est des programmes qui prennent quatre ans à finir. Donc entre le moment où qu'on adopte les mesures et le moment où qu'on voit des résultats, y se passe plus que trois ans. Donc je me demande si on pourrait modifier la recommandation en enlevant l'impact de. Donc que ces mesures soient évaluées dans trois ans donc ça veut dire qu'on adopte des mesures puis on évalue si les mesures sont adéquates, mais on peut pas mesurer l'impact parce qu'il n'y a pas assez de temps.

Président d'assemblée : Vous proposez que l'on retire.

Surette : L'impact de. Ça fait que la phrase se lirait que ces mesures soient évaluées dans trois ans.

Président d'assemblée : C'est peut-être quelque chose qu'on peut faire comme modification à l'amiable si le proposeur et l'appuyeur veulent. M. Roy et Roy, ça vous va. Monsieur le doyen ça vous va, oui. Donc on retirerait l'impact de de la recommandation 6. Il y a personne dans la salle qui s'objecte à ça? Ça va. Donc on fait l'amendement à l'amiable de retirer impact de de la recommandation 6. Autres questions ou

commentaires sur la proposition principale, les six recommandations. Il n'y a plus de demandes donc nous sommes prêts à voter. Je vais vous demander de voter maintenant. Tous semblent avoir voté. J'arrête le vote et c'est 39 oui, aucun non, c'est adopté à l'unanimité. Parfait. Nous sommes rendus à 9 h 53, à peu près. La question rapidement de la pause santé. On m'a susurré à l'oreille l'idée que la pause pourrait peut-être avoir lieu vers 11 heures moins le quart, question qu'on prendrait la pause juste avant de recevoir le candidat au rectorat. Ça nous permettrait de faire aussi la transition à faire rentrer le candidat et ___ soit prêt lorsqu'on reviendrait de 11 h à midi pour faire l'étude de sa candidature ce qui voudrait dire prendre peut-être la pause un peu plus tard qu'à l'habitude. Par indication rapide, est-ce que la pause à 11 heures moins le quart ça vous va? Je vois des oui, je vois des oui. Est-ce qu'il y a des gens pour qui c'est pas possible d'attendre si tard que ça? Non, ça va. Okay, parfait. Je crois qu'on peut fonctionner comme ça. Ça veut dire que nous avons résolu le point 10.2, Évaluation des programmes en droit.

10.3 Évaluation de la Maîtrise ès arts en travail social

Président d'assemblée : Nous en sommes au point 10.3, Évaluation de la maîtrise ès arts en travail social. C'est le cahier au carton vert que vous avez devant vous et je vais demander à monsieur le VRER de nous le présenter.

VRER : Merci monsieur le président. Donc ici il s'agit du programme de maîtrise en travail social. Cette maîtrise-là avait été classifiée sous la rubrique des programmes prioritaires lors de la planification académique de 2016. Donc ici également, la procédure habituelle a été suivie pour le processus d'évaluation. L'équipe d'évaluation était composée des professeurs Louise Carignan de l'Université du Québec à Chicoutimi et la professeure Ginette Berteau de l'Université du Québec à Montréal. La visite a eu lieu entre le 13 et le 16 mars 2018 et devait servir à la fois au renouvellement de l'agrément et au processus d'évaluation des programmes de l'Université de Moncton. Donc l'agrément dans le cadre de ces programmes-là était accordé par la Commission d'agrément de l'Association canadienne pour la formation du travail social. Suivant cette évaluation, un renouvellement de l'agrément avec conditions pour une période de quatre ans a été accordé. Donc l'accès à la profession se fait normalement par le baccalauréat qui est également agréé par la CFTS par contre, l'agrément à la maîtrise est également important puisqu'elle permet l'accès à la profession pour des personnes qui n'ont pas la formation initiale en travail social donc ils peuvent provenir de différentes disciplines et ils peuvent intégrer typiquement la maîtrise avec une propédeutique par exemple. Il y a une autre considération importante c'est que le programme évalué, c'est l'ancien programme de maîtrise donc à partir de cette année, le nouveau programme est offert et il s'agit d'une maîtrise ès arts en travail social avec thèse. Ceci étant dit, les évaluateurs ont pris connaissance du nouveau programme et ont émis des commentaires à ce sujet-là. Donc l'évaluation effectuée par l'équipe est présentée à la page 96 du document que vous avez entre les mains. De façon générale, les évaluateurs ont été impressionnés par la qualité de la formation offerte aux étudiantes et étudiants par l'équipe de l'École de travail social évidemment incluant son corps professoral. Elles reconnaissent également l'importance que joue l'école dans notre milieu. Si vous avez regardé le rapport d'évaluation, on peut s'apercevoir par contre qu'elle n'apporte pas beaucoup d'éléments concrets qui permettent l'amélioration du programme proprement dit, c'est-à-dire il y a pas beaucoup de références au cours, à la structure du programme, le régime pédagogique, ainsi de suite. Donc les commentaires se limitent vraiment surtout à des questions de conditions de travail politiques, universitaires, etc. Donc suivant la réception du rapport comme d'habitude, les réactions de l'école et du doyen de la faculté ont été sollicités puis les recommandations qu'ils découlent de l'exercice sont présentées à la page 138 du document. Donc il y a deux recommandations donc la recommandation 1, c'est que l'École de travail social explore les modalités de l'offre de cours optionnels et de stages afin d'optimiser l'utilisation des ressources. Puis la recommandation 2, c'est que l'École de travail social explore de nouvelles stratégies afin de favoriser l'achèvement de la maîtrise dans les meilleurs délais et qu'elle étudie l'efficacité des stratégies déjà mises en œuvre. Donc je recommande l'adoption de ceux deux recommandations.

Président d'assemblée : Vous en faites la proposition. C'est appuyé par M. Thibault. Parfait. Alors voilà, nous avons donc une proposition ici d'adopter les deux recommandations qui sont à la toute fin du rapport d'évaluation du programme de maîtrise en travail social. Est-ce qu'il y a des questions ou des commentaires sur la proposition? J'ai aucune demande d'intervention. Oui, Mme Surette, numéro 16. Allez-y.

Surette : J'attendais pour pas être la première.

Président d'assemblée : Tant pis. Allez-y.

Surette : Dans le rapport des évaluateurs, on parle de conditions pour l'agrément. Il y a les conditions d'embauche professorale et aussi d'accorder des crédits pour le CES de la maîtrise. Je suis surprise de pas voir ça dans les recommandations du CCJ donc est-ce qu'on peut m'expliquer?

VRER : Oui, tout à fait. Normalement, ce qui passe ici c'est au niveau académique donc c'est par rapport au programme, par rapport aux descriptions de cours, ça peut être au niveau des cours, la pédagogie, ainsi de suite. Donc tout ce qui touche à des ressources additionnelles, on a d'autres mécanismes pour ça. Ça veut pas dire que la question est pas prise au sérieux, c'est juste dans le contexte académique ces questions-là ne sont pas traitées ici ni au CCJ.

Président d'assemblée : C'est pas des compétences du Sénat académique, je comprends. Parfait. Autres interventions? Je n'ai pas de demande, oui, soudainement les demandes apparaissent. Mme Savoie, numéro 12.

Savoie : Concernant les conditions, ça veut pas dire qu'on aura pas à répondre à la CFTS dans quatre ans pour leur démontrer le fait qu'on aura fait des efforts pour avoir une nouvelle ressource professorale. Cette nouvelle ressource professorale-là était surtout liée à un nouveau programme qu'on veut développer qui est loin d'être développé, mais on est en processus tout de suite de consultation avec la haute administration, c'est-à-dire un programme de travail social professionnel qui comprendra des stages et qui sera d'une durée d'une année, en tout cas, on est en train de l'imaginer ce programme-là. Alors il faudra d'ici quatre ans, argumenter avec notre bureau d'agrément ces conditions-là. Elles sont là, elles disparaissent peut-être pour un certain comité, mais elles disparaissent pas au niveau national concernant notre agrément. On va devoir faire des arguments pour expliquer où on est rendu.

Président d'assemblée : Ça va, merci. Mme Albert au numéro 15.

Albert : J'ai juste une question sur l'argumentaire académique et c'est vraiment pour comprendre. À mon sens, je le comprends pour la condition 2. La condition 1 elle parle des crédits accordés pour l'encadrement du programme de maîtrise donc la personne qui occupe cette fonction-là, elle reçoit les étudiants à la maîtrise qu'ont des questions sur leurs programmes donc il y a vraiment une dimension académique à ce dégrèvement-là et donc c'est important d'assurer au sein de l'école que quelqu'un soit dégrèvé pour assurer cet encadrement-là où c'est le cas partout ailleurs au Canada. Je veux juste le mentionner comme ça. Pour moi ça venait de l'académique et non pas d'une question purement je dirais de ressources professorales parce qu'il y a une fonction académique directe. Je le mentionne comme ça parce que ça m'apparaît important de le dire pour la recommandation 1.

Président d'assemblée : Ça va. M. Dako.

Dako : Merci monsieur le président. Mon raisonnement irait un peu dans le même sens que Mme Albert surtout pour la recommandation 1. Ça mentionne ici que l'École de travail social explore les modalités de l'offre des cours optionnels et des stages afin d'optimiser l'utilisation des ressources. Dans le travail des évaluateurs, ils parlent de dégrèvement, ils parlent d'engagement, ils parlent de conditions de travail et ici, on retourne le fardeau vers l'École de travail social, c'est à eux à définir cela et j'ai un peu de la misère à comprendre à cette partie-ci. Est-ce qu'on peut nous l'expliquer sérieusement parce qu'il me semble qu'ils mentionnent que l'École de travail social a besoin d'aide ici, a besoin de ressources et on est en train de leur dire que c'est à eux de chercher à optimiser les ressources. Alors je sais pas ce que ça signifie. Vraiment le lien je le comprends pas.

Président d'assemblée : Je vous dirais on est sur un terrain qui est sur la limite des compétences du Sénat. M. Roy, est-ce que vous voulez dire quelque chose?

VRER : Non, vraiment c'est juste ça revient à ce que j'ai dit tout à l'heure. Donc ici, on est conscient, il y a des commentaires, ça ne veut pas dire que ces commentaires-là ne sont pas considérés. Par rapport à cette question-là, je crois que tous les programmes se penchent là-dessus aussi, comment on peut offrir les meilleures qualités de programmes qu'on a avec les ressources que nous avons. Je pense de façon générale ça s'applique pis la recommandation reflète juste ce constat-là. Mais j'aimerais de revenir également sur le commentaire de Mme Albert je pense aussi puis je pense que je peux peut-être interpeler M. Thibault là-dessus. Il y a quand même des ressources, des crédits de dégrèvement qui sont associés avec la supervision ou la responsabilité du programme de ce que je comprends. Ça été discuté dans les répliques de la faculté et de l'école à moins que je me trompe.

Président d'assemblée : Je vois que Mme Savoie veut intervenir, ça serait une deuxième intervention sur la question. Est-ce que vous avez vraiment quelque chose de nouveau, de différent à nous dire, Mme Savoie? Allez-y.

Savoie : Je ne sais pas si c'est le bon endroit, mais c'est concernant la recommandation 1 et le comité fait référence à des stages afin d'optimiser les ressources alors que dans la maîtrise ès arts, il y a aucun stage. Oui il y a à la propédeutique, mais il y en a pas directement à la maîtrise alors je me pose juste la question concernant cette recommandation-là et le fait qu'on fait référence au stage.

Président d'assemblée : Autant que possible, parlez pas aux gens pendant ils interviennent, ça brouille un peu les canaux de communication. M. Roy, aviez-vous quelque chose à dire par rapport à ça?

VRER : D'après moi, ça doit refléter l'ancien programme j'imagine, c'est ça? Même pas.

Président d'assemblée : Il y avait aucun stage dans l'ancien programme on nous dit. Vous savez, on est loin de la proposition principale qui est sur la table. Il faudra peut-être revenir sur le sujet ou s'il y a des choses qui

sont par ailleurs qui ne sont pas dans les recommandations, c'est limite comme débat. Numéro 15, Mme Albert, c'est aussi une deuxième intervention. On est en train de faire un drôle de débat ici.

Albert : Non, mais c'est un débat important parce que le programme de maîtrise en travail social a longuement été mécompris par l'institution. Je pense que la question des stages est à la source de cette mécompréhension-là. Il y avait des crédits qui étaient inclus comme des crédits de stage qui était vraiment le terrain de recherche, ça jamais été une maîtrise professionnelle et donc la conclusion elle est là. Donc moi j'abonderais dans le sens si ça peut être à l'amiable de retirer la notion stage parce qu'elle a pas de place ni dans la maîtrise ancienne ni dans la nouvelle. Celle qui sera à créer peut-être, mais dans la situation actuelle, ça génère encore la même confusion qu'on avait une maîtrise professionnelle alors que ça n'a jamais été le cas.

Président d'assemblée : Mais on dit bien ici là, explore les modalités de l'offre de cours optionnels et de stage. Explore. Il y en a pas de stage, je comprends. C'est un peu particulier parce que c'est pas un détail qu'on est en train de retirer de la recommandation. Est-ce qu'on est en train de nous dire qu'on a une recommandation qui est mal fondée? Vous voulez entendre le doyen sur la question. M. Thibault, numéro 32, on vous tort pas le bras, mais si vous parlez.

Thibault : Le débat se perd un petit peu. Je vais faire deux commentaires, premièrement pour dire que j'appuie ce que la sénatrice Albert propose pour retirer la question des stages puis un commentaire cette fois-ci pour, puis je vous renvoie à la réaction du décanat à l'évaluation externe. Il y avait beaucoup de confusion dans le rapport des évaluatrices, d'une part entre la vieille maîtrise puis la nouvelle maîtrise qui s'en venait, d'une part entre les programmes de maîtrise eux-mêmes qui étaient sous-évaluation et le programme de bacc lui-même et c'est toute cette confusion-là qui s'est traduite dans des conditions et dans des recommandations qui portaient un petit peu dans toutes les directions, mais qui adressait pas le programme en tant que tel. Et dans ce contexte-là effectivement, il y avait peut-être de la confusion sur la question est-ce que c'est des stages, est-ce que c'est pas des stages. Et dans cette perspective-là, j pense qu'on pourrait facilement enlever, moi je serais tout à fait d'accord à enlever et de stages, ça rendrait les choses beaucoup plus claires. Ça éviterait aussi éventuellement les ambiguïtés puis des mauvaises interprétations ou de la confusion plus tard.

Président d'assemblée : Vous êtes l'appuyeur sur la proposition. M. Roy, ça va pour vous aussi? Il y a quelqu'un dans la salle qui s'objecte à ce qu'on retire ça de la proposition? On fait beaucoup de modifications à l'amiable, mais ça me paraît raisonnable dans le contexte malgré tout. Ça va pour tout le monde? Okay. Donc on retire cette notion de stage donc de cours optionnels afin d'optimiser l'utilisation des ressources. On retire et de stage, ça va? Parfait. Au moins on a évolué sur le libellé de la proposition, tant mieux. Autres commentaires ou interventions sur la proposition principale? Les deux recommandations. Je pense qu'on a peut-être épuisé ou évacué le débat. Il n'y a plus d'autres demandes? Parfait. Dans ce cas-là nous sommes prêts à voter sur les recommandations telles qu'elles sont là avec la modification à l'amiable à la recommandation 1. J'appelle le vote maintenant. J'arrête le vote et c'est unanime aussi à 39 pour et aucun contre. Nous sommes à 10 h 10, parfait, on a encore le temps d'entamer le reste. Ça avance bien nos affaires. Alors c'était le cas de l'évaluation de la maîtrise en travail social, je crois que c'était tout. M. Roy, il y a rien d'autre à ajouter? Ça va. Parfait.

10.4 Évaluation du Baccalauréat ès sciences multidisciplinaire

Président d'assemblée : Allons maintenant au point 10.4, Évaluation du baccalauréat ès sciences multidisciplinaire et là aussi vous avez un rapport à carton rosé et je vais demander à M. Roy de nous en faire la présentation.

VRER : Merci monsieur le président. Alors ici il s'agit du baccalauréat ès sciences multidisciplinaire donc il est offert par la Faculté des sciences. Il s'agit d'un programme de 120 crédits qui comprend trois mineures de 24 crédits, un tronc commun de 18 crédits ainsi que 30 crédits de formation générale ou de cours au choix. Deux des trois mineures doivent être rattachées à la Faculté des sciences. Ce rapport n'est pas rattaché à un département particulier, mais plutôt géré par le vice-décanat de la Faculté des sciences au campus de Moncton et par les décanats des études pour les campus d'Edmundston et Shippagan. Donc ici également, on a utilisé la même procédure habituelle pour l'évaluation des programmes. L'équipe était composée des professeurs François Caron de l'Université Laurentienne et Christian Blanchette de l'Université de Montréal. La visite a eu lieu les 7 et 8 novembre 2018 et l'équipe a soumis son rapport le 22 novembre 2018. Ce rapport se trouve à la page 78 du cahier. Donc de façon générale, les évaluateurs soulignent la qualité des mineures offertes par la Faculté des sciences ainsi que la pertinence des mineures hors faculté. Ils observent également que l'équipe des professeurs est de très grande qualité et constatent que l'engagement envers le rôle de chercheurs, d'enseignants et de mentors est remarquable et doit être souligné. Les évaluateurs soulignent également que la qualité des infrastructures est très bonne et finalement, ils reconnaissent l'important service d'appui à la réussite qu'offre l'Université de Moncton et la Faculté des sciences. En revanche, ils constatent que ce programme est méconnu des membres de la communauté universitaire. Les évaluateurs constatent que le programme dans sa forme actuelle est très utile à l'université et par conséquent, mérite d'être maintenu. En revanche, ils ont une vision un peu différente de ce que l'utilité qu'on a fait de ce programme-là jusqu'à présent. Donc le programme a été pour diverses raisons utilisé comme un programme de transition pour les étudiantes et des étudiants pour différentes raisons, difficultés académiques, ainsi de suite donc s'ils étaient exclus de leur programme, ils s'inscrivaient dans ce programme-là, restaient une année là-dedans puis après ça ils changeaient le programme vers une autre discipline ou un autre programme. Donc c'est en grande partie la raison pourquoi si vous avez regardé les chiffres d'inscription, comme il y a beaucoup d'étudiants inscrits dans le programme, mais il y a une très faible diplomation donc c'est pour ça, il y a beaucoup d'étudiants en transition dans le programme. Les évaluateurs voient par contre que ce programme a le potentiel de se transformer en formation de généralistes en science qui pourraient se destiner à des rôles de gestionnaires par exemple dans la fonction publique ou dans l'entreprise privée ou dans les postes qui requièrent à la fois une formation scientifique et des compétences en gestion de communication. Ils suggèrent donc la création d'une nouvelle mineure qui pourrait se nommer gestion et communication en science par exemple et qui serait composée de cours existants de gestion, gestion de projets, didactique de science et de développement de politique publique. Donc de ces constatations et en tenant compte des commentaires de la vice-doyenne et du doyen de la Faculté des sciences, vous retrouvez les recommandations à la page 122 du document. Donc la première, que la Faculté des sciences examine la faisabilité d'une nouvelle mineure qui intégrerait entre autres les cours de gestion en science, de gestion par exemple ressources humaines, ressources physiques et budget, de gestion de projets, de didactique des sciences, de communication et de développement de politiques publiques. La recommandation 2, que la Faculté des sciences examine la faisabilité de créer une activité de synthèse permettant l'intégration dans un contexte multidisciplinaire, voir interdisciplinaire des notions de sciences acquises. Et la dernière recommandation, que la Faculté des sciences identifie les mineures les plus pertinentes à prendre, fournisse aux étudiantes et étudiants un modèle de quelques mineures thématiques, explicite davantage les objectifs du programme et affiche des exemples de feuille de route sur la page web du programme. Donc je propose l'adoption de ces recommandations-là.

Président d'assemblée : Alors c'est proposé par M. Roy et c'est appuyé par M. Ashrit. Questions ou commentaires sur la proposition, donc les trois recommandations que vous trouvez à la toute fin du cahier d'évaluation du programme de baccalauréat ès sciences multidisciplinaire? Il n'y a pas de demande d'intervention, c'est clair pour tout le monde? Parfait. Alors si tout est beau et clair pour tout le monde, je vais vous demander tout de suite de passer au vote maintenant. J'arrête le vote et c'est 38 oui, aucun non. C'est adopté à l'unanimité. Rien d'autre pour ce projet? Non, ça va.

10.5 Évaluation du Baccalauréat en gestion du loisir, sport et tourisme

Président d'assemblée : Nous en sommes maintenant au point 10.5, le dernier rapport d'évaluation qui nous est soumis par le Comité conjoint de la planification que celui-ci porte sur le programme de baccalauréat en gestion du loisir, sport et tourisme. C'est le cahier jaune-beige que vous avez à la toute fin et il y a une feuille détachée à la fin du cahier. C'est une feuille insérée à la fin, parfait. Je vais donc demander au VRER de nous en faire la présentation. M. Roy.

VRER : Merci monsieur le président. Donc il s'agit ici également d'un programme de 120 crédits qui a été reconfiguré en 2013. Il est donc composé de 60 crédits dans la discipline principale, 30 crédits de cours en discipline connexe et 30 crédits de formation générale. Donc c'est un programme qui avait été classifié sous la rubrique des programmes nécessitant une attention particulière lors de la planification académique de 2016. Également la procédure habituelle a été suivie. L'équipe d'évaluation était composée des professeurs Denis

Augers de l'Université du Québec à Trois-Rivières et François Gravel de l'Université d'Ottawa. La visite a eu lieu les 4 et 5 février 2019 et l'équipe a soumis son rapport le 15 avril la même année. Suivant la réception du rapport, les réactions de l'École de kinésiologie et de loisir et de la doyenne de la Faculté des sciences de la santé et des services communautaires ont été sollicités. Donc le rapport des évaluateurs se trouve à la page 47 de votre document. Donc de façon générale, l'évaluation effectuée est positive et la doyenne de la faculté ainsi que les membres de l'école estiment que les constats de l'équipe d'évaluation sur le programme sont justes et représentatifs. Les commentaires apportés pourront certainement aider l'école à améliorer leur programme. L'équipe de visiteurs a constaté qu'une des forces du programme est sa relation étroite avec le milieu communautaire et professionnel ainsi qu'avec ses diplômés. Ils mentionnent que la formation des membres du corps professoral est diversifiée et correspond bien aux orientations du programme. Ils constatent également que le programme est bien perçu par la communauté universitaire et par le milieu externe de l'université dans son ensemble. On note la variété des approches pédagogiques utilisées et la contribution des ressources humaines et matérielles à la qualité de l'expérience étudiante. Finalement, l'équipe a constaté que le programme est multidisciplinaire et prépare bien les étudiantes et étudiants au marché du travail. Donc comme d'habitude, on soulève certains éléments renforcés donc ces éléments sont reflétés dans les recommandations qui se trouvent à la page 75 du document. Donc recommandation 1, que l'École de kinésiologie et de loisir place davantage l'accent sur des activités de fin d'études et de synthèse comme un projet de recherche, des rapports de stages plus exhaustifs, des cours synthèses ou des lectures dirigées. Recommandation 2, que l'École de kinésiologie et de loisir explore la possibilité de renforcer la formation en loisir thérapeutique. La recommandation 3, que l'École de kinésiologie et de loisir révise le programme afin de renforcer les compétences reliées au marché du travail. La recommandation 4, que l'école revoit la structure, le nombre et la place des stages dans le programme en gestion du loisir, sport et tourisme afin de favoriser une expérience plus longue et la possibilité de rémunération. Recommandation 5, que l'École de kinésiologie et de loisir élabore une description du programme qui énonce clairement les objectifs du programme et qui mettent en évidence l'importance du loisir, sport et tourisme au développement et au maintien du mieux-être autant au niveau individuel que communautaire. Recommandation 6, que l'école élabore un plan stratégique de recherche mettant en valeur l'importance du Centre de recherche en kinésiologie, loisir et vie saine comme outil de développement de la recherche en lien avec le programme en gestion en loisir, sport et tourisme. Et finalement la recommandation 7, que l'École de kinésiologie et de loisir identifie et adopte des stratégies pour augmenter le rayonnement et la publicité du programme à l'intérieur et à l'extérieur de l'université. J'en fais la recommandation.

Président d'assemblée : C'est proposé par M. Roy et c'est appuyé par Mme Carrier. Questions ou commentaires sur la proposition qui porte sur les sept recommandations qui sont à la toute fin du cahier sur l'évaluation du programme de baccalauréat en gestion des loisirs, sport et tourisme? Questions ou commentaires? Mme Albert, numéro 15. Allez-y.

Albert : Je le fais, mais brièvement. La recommandation 3 à mon avis, je veux dire je ne veux pas demander qu'on la retire, mais dans le cas qui nous intéresse, je trouve qu'il y a beaucoup de pression justement à ce qu'on se calque sur les besoins du marché du travail dans nos formations universitaires. Et ne niant pas par contre la nécessité que nos programmes en quelque part connaissent bien les endroits où nos diplômés peuvent œuvrer, elle me préoccupe un peu en terme des débats en cours parce qu'il y a une grande pression justement à ce qu'on calque nos formations sur les besoins du marché du travail. Voilà, c'était juste un commentaire.

Président d'assemblée : C'est entendu. Parfait. Autres questions ou commentaires sur la proposition? Je n'entends rien et il n'y a pas de demande d'intervention. Ça me paraît clair pour tout le monde. Dans ce cas, je vais appeler le vote maintenant. Allez-y. J'arrête le vote et c'est 38 oui, aucun non. C'est unanime aussi. Voilà. Alors là, notre discipline nous pose presque un joyeux dilemme, c'est-à-dire qu'il est à ma montre 10 h 25 presque et nous avons prévu la pause vers moins le quart. Nous allons recevoir M. Prud'homme à 11 h pile, c'est ce qui est prévu en tant que tel. Est-ce qu'on voudrait tenter autre chose entre-temps? On aurait le temps de faire les grades honorifiques. Parfait, on aurait le temps de faire les grades honorifiques. Alors ce que nous allons faire, c'est nous allons un petit intervertir certains points à l'ordre du jour pour faire une meilleure gestion de notre temps donc nous allons tout de suite entrer et faire le point 12 et nous reviendrons faire le point 11 à 11 h pile. Alors le personnel du secrétariat général, la secrétaire va vous distribuer les cahiers qui décrivent les personnes pour lesquels on recommande l'attribution d'un grade honorifique. Alors je vous rappelle que toute la procédure qui entoure l'attribution d'un grade honorifique est très confidentiel donc on vous remet les cahiers séance tenante seulement. On vous donne quelques minutes pour les regarder et les lire pour vous informer et ensuite on va vous demander de voter sur ces candidatures pour qu'un grade honorifique soit attribué et il faut que les deux-tiers des membres du Sénat votent en faveur. Et par la suite évidemment, une fois que tout le processus sera terminé, on reprendra les cahiers, vous devez remettre vos cahiers puisqu'il y a là des renseignements personnels confidentiels qui doivent être protégés. Alors vous avez déjà presque tous et toutes reçu vos cahiers. Je vous donne quelques minutes pour les lire et ensuite on procédera au vote. Je vous rappelle que sur ces questions ici, il n'y a pas de débat ou de discussion. Ce n'est pas quelque chose qui est ouvert à un débat en tant que tel, on peut pas débattre des personnes qui reçoivent un grade honorifique donc c'est votre lecture qui doit vous guider seulement dans votre choix par la suite. Alors quelques minutes de lecture... Vous avez reçu vos billets de vote ou vous pouvez continuer encore à lire, on est pas tout à fait coincé dans le temps. Assurez-vous sur votre billet de vote de voter oui ou non pour

chacune des personnes sur votre billet et les scrutateurs scrutatrices passeront ramasser votre billet dès que vous l'aurez fait. Merci... Alors les scrutateurs scrutatrices ramassent vos billets maintenant alors veuillez leur remettre votre billet de vote rempli et vos cahiers, laissez-les sur le dessus de la pile ou à un endroit évident à votre pupitre, nous allons les ramasser durant la pause. Ces cahiers-là ne les amenez pas avec vous, laissez-les sur votre pupitre pour qu'on puisse les ramasser. Je vous rappelle la confidentialité du processus donc le nom de ces candidates et ces candidats doivent être ultra secrets, ces personnes-là ne savent pas qu'ils sont en candidature et on voudrait avoir le privilège de leur annoncer avant que ça coule par ailleurs. Tu préférerais qu'on les ramasse tout de suite? On veut pas fouiller dans vos piles, bon. Donc oui, on fera un tour de table et on ira tout de suite ramasser les cahiers si vous voulez. Nul autre que le recteur et la secrétaire générale vont passer ramasser vos cahiers en mains propres. Alors le résultat du vote vous sera communiqué plus tard dans la réunion une fois que les scrutatrices scrutateurs auront eu le temps de faire le compte donc probablement après qu'on aura faite la rencontre de M. Prud'homme. Si vous avez voté et remis vos cahiers, la pause peut commencer pour vous maintenant. Revenez-nous à 11 h moins cinq pour que nous soyons vraiment en place pour recevoir M. Prud'homme à temps à 11 h donc vous avez une pause un peu plus longue. À 11 h moins cinq pile, je vous attends.

PAUSE

Président d'assemblée : S'il-vous-plaît messieurs dames reprenez vos places. Alors messieurs dames, je rappelle l'assemblée à l'ordre et nous sommes donc à l'heure prévu. Il est un petit peu plus que 11 h moins cinq et nous allons momentanément recevoir le candidat au poste de recteur, M. Prud'homme. Juste avant de l'accueillir, je vous dirai rapidement comme ça pour la question des grades honorifiques, toutes les personnes recommandées ont obtenu les deux-tiers requis donc les recommandations seront faites en conséquence. Vous savez que nous sommes dans le processus de sélection d'un nouveau recteur ou d'une nouvelle rectrice, dans ce cas-ci un nouveau recteur possiblement à l'Université de Moncton. Vous avez dans votre documentation reçu un document qui parle de concours au rectorat et consultation qui vous fait la part des choses et vous avez reçu ce matin la présidente du comité consultatif, Mme Edith Doucet, qui vous a expliqué un peu le contexte dans lequel nous nous trouvons. Donc l'étape qui est prévue c'est que le Sénat académique reçoit les candidates et candidats au poste de rectorat, les écoute donc on va donner à M. Prud'homme le temps de faire une courte présentation. Il y a aura un PowerPoint qui sera à l'écran et à la suite de sa présentation, vous aurez l'occasion de lui poser des questions. Une fois cela terminé, M. Prud'homme nous quittera et il y aura un vote de la part du Sénat et comme il y a un seul candidat, c'est un plébiscite donc c'est un vote pour ou contre en tant que tel et ce résultat-là ensuite, le résultat, non pas le compte exactement, le résultat vous sera plus tard communiqué. Le compte exact sera remis au comité de sélection qui lui en prendra note dans la suite des choses. Vous savez qu'il y aura la semaine prochaine ou dans les jours qui s'en viennent, la tournée dans les campus du candidat. Il y aura ensuite des consultations de la communauté et d'autres réunions du comité éventuellement après le processus d'équité, une recommandation au Conseil des gouverneurs. Donc c'est à l'étape où nous sommes présentement. Je crois que la secrétaire générale est allée chercher M. Prud'homme. Il est là donc bienvenue M. Prud'homme. Alors vous pouvez vous asseoir à ma gauche.

PRÉSENTATION DE M. DENIS PRUD'HOMME

Président d'assemblée : Encore merci pour votre discipline pendant cette période de questions, on sait que le temps était relativement court et on aurait tous voulu demander beaucoup de choses, c'est normal dans le contexte. Alors nous allons assez rapidement maintenant passer à l'étape suivante, c'est-à-dire qu'il fait partie des responsabilités du Sénat en vertu de la politique de sélection des cadres de fournir un vote indicatif par rapport aux candidates aux candidats au poste de recteur rectrice. Alors on vous distribue présentement un billet. Sur ce billet, vous devez indiquer que vous êtes pour ou contre cette candidature, est-ce que vous la recommandez ou la recommandez pas au comité de sélection pour que lui par la suite formule ses recommandations au Conseil des gouverneurs. Dès que vous aurez l'occasion de voter, les scrutateurs scrutatrices ramasseront vos billets. On vous fera part une fois le compte étant fait un peu plus tard du résultat si c'est positif ou négatif sans vous donner nécessairement le compte qui lui sera plutôt remis en détail au comité de sélection. Alors je vous donne une minute, le temps qu'on fasse le tour. Pour que vous sachiez, vous avez des personnes qui sont debout contre le mur là-bas, ils sont pas en punition. Ce sont les membres du comité de sélection qui ont à leur propre gré choisi de ne pas participer au vote pour ne pas intervenir deux fois dans le processus de sélection. Alors c'est tout à leur honneur d'avoir choisi de le faire. Ils étaient pas tenus de le faire, mais on note le fait que les membres du comité qui sont aussi membres du Sénat se sont abstenus de participer au vote. Ça va, je crois que tous et toutes ont voté et remis leurs billets, il ne reste pas de billets entre les mains de qui que ce soit. Ça va, alors nous sommes maintenant prêts, je pense, à aller manger. La pause maintenant sera de midi à 13 h n'est pas, je veux certain que je ne vous envoie pas trop longtemps. Oui les doctorats honorifiques, je vous rappelle, ça été positif sur toutes les candidatures, vous savez ça déjà. Et puis je regarde le projet d'ordre du jour en tant que tel donc ce qui nous attend en revenant, ce n'est pas le rapport du Comité de sélection des grades puisque nous l'avons déjà fait donc dès le retour à 13 h, nous ferons le rapport du Comité des programmes. Il n'y a rien d'autre qui nous attend pour l'instant. Dans ce cas-là, je vous envoie à la pause dîner, il est à peu près midi, je vous attends de retour ici à 13 h.

PAUSE DÎNER

Président d'assemblée : Bonjour messieurs dames, je vous rappelle à l'ordre. Il est 13 h et on va souhaiter que la boustifaille s'est bien passée et nous sommes maintenant revenus en assemblée. Avant de se lancer dans la prochaine question que nous avons à l'ordre du jour qui est le rapport du Comité des programmes, je vais vous demander de prendre un petit de l'arrière une seconde. Il me faudrait une proposition de destruction des billets de vote pour la sélection des grades honorifiques. M. Thibault propose et est appuyé par M. Ashrit. Le système est bel et bien ouvert et il n'y a pas vraiment de débat sur cette question-là donc je vais vous demander de voter tout de suite. Allez-y. J'arrête le vote et c'est unanime. Merci. Nous ne faisons pas la même chose pour la sélection du recteur, on veut garder la preuve du résultat pour le comité de sélection, évidemment.

13. Rapport du Comité des programmes

13.1 Calendrier universitaire et Politique sur le calendrier universitaire

Président d'assemblée : Merci. Nous en sommes maintenant au point numéro 13 à l'ordre du jour, le rapport du Comité des programmes. Alors le Comité des programmes a un rapport qui est cette fois-ci peut-être relativement succinct qui traite de question de un en 13.1 du calendrier universitaire et de la politique sur le calendrier universitaire et tel qu'on vous l'a indiqué dès le début de la réunion, vous avez reçu un document supplémentaire aujourd'hui, une page recto-verso qui parle des modifications du calendrier universitaire de la session d'automne 2019 qui sera traité sous ce point 13.1. Et ensuite vous avez un point 13.2 qui est un règlement sur la personne étudiante visiteur auditrice. Donc c'est que nous aurons sous le rapport du Comité des programmes. J'ai une demande d'intervention de M. Thibault. Allez-y.

Thibault : Je ne sais pas si c'est un point d'ordre, je ne pense pas, mais c'est juste parce que vous êtes passé rapidement sur la consultation pour le poste et on ne devait pas avoir les résultats? Me semble qu'on disait ça tout à l'heure.

Président d'assemblée : Plus tard dans la réunion, mais c'est vrai que j'avais pas dit quel moment, je peux le dire maintenant si vous voulez. En fait la décision du Sénat est une recommandation favorable majoritaire. Voilà, ça va, parfait. Nous sommes donc encore au point 13 donc à 13.1 Calendrier universitaire et politique sur le calendrier universitaire. Pour vous la présenter, je cède la parole au VRER, numéro 38. Ce que vous avez à l'écran, ce n'est pas pour tout de suite, c'est pour le point qui va avec la feuille supplémentaire que vous venez de recevoir. Donc M. Roy, allez-y.

VRER : Merci monsieur le président. Pour le point 13.1, on va le faire en trois étapes. La première chose ça sera discuter la politique, ensuite on discutera du calendrier universitaire 2020-2023 et par la suite, on traitera de la question du calendrier d'examen pour cette session-là.

Président d'assemblée : Parfait, ça va.

VRER : Donc je vais commencer avec la politique, moi j'aimerais mettre une proposition sur la table, que le Sénat académique adopte la nouvelle politique sur le calendrier universitaire.

Président d'assemblée : Parfait. Je vous amène vous êtes à votre rapport du Comité des programmes, c'est la page 2. Là il y a deux encor, et le deuxième encor qu'on peut lire, que le Sénat académique adopte le calendrier universitaire 2020-2023, c'est ce que le VRER vient de proposer. Est-ce que c'est appuyé? Appuyé par Mme Ungureau. Parfait. Vous avez dit que vous voulez nous le présenter?

VRER : Oui. Traditionnellement, si vous allez à l'Annexe A à la page 4, donc traditionnellement on avait des principes directeurs qu'on utilisait pour déterminer le calendrier universitaire. Ce qu'on souhaite faire cette après-midi, c'est remplacer cette Annexe A-là, ces principes directeurs par une politique sur le calendrier universitaire. Donc il y a trois éléments qu'on aimerait de rajouter. Première chose c'est ajouter la date du début de l'inscription. Comme vous le savez, depuis deux ans maintenant qu'on fait l'inscription avancée donc inscription pour la session d'automne se fait au printemps puis l'inscription pour la session d'hiver se fait en novembre à l'automne. Donc on aimerait de rajouter les dates pour les inscriptions. Le point 2, je suis à la page 3 en passant, donc le point 2 ce qu'on aimerait de faire également c'est fixer le dernier jour de la session d'examen à la session d'automne au 21 décembre. Donc comme vous le savez, ça fait plusieurs années qu'on le fait déjà pour la session d'hiver donc on fixe le 30 avril, je pense, comme date buttoir pour la période d'examen et après ça on fait un décompte à partir de cette date-là. Donc on veut faire la même chose à la session d'automne. On le faisait pas auparavant justement parce qu'on avait l'habitude de faire les rendements étudiants tout de suite après la fin des examens donc souvent on soumettait les rendements le 21 ou le 22 décembre au registrariat. Avec le nouveau règlement qui a été adopté il y a deux ans sur la question de période probatoire ainsi de suite, on a pu besoin de faire le rendement à la fin de la session, on peut le faire au début janvier. Donc ça ça règle ce problème-là. Puis le troisième point c'est comme vous le savez depuis deux ou trois ans aussi, on fait les journées d'accueil de façon un petit peu différente que d'habitude. Avant, on commençait le mercredi précédent le congé de la Fête du travail puis les cours commençaient le mardi donc on avait le mercredi, jeudi, vendredi comme journée d'accueil et on faisait des activités dans les facultés au niveau de l'université. Donc depuis deux ans ce qu'on fait, on fait les activités la fin de semaine qui

précèdent le début des cours donc la fin de semaine du congé du travail. Donc le point 3 est pour ça. Donc finalement, ça nous donne ce qui est présenté à l'Annexe B, la politique proposée, donc tout ça c'est décrit là-dedans, les sessions d'étude, les débuts de cours, les débuts de l'inscription au cours, les journées d'étude, les dates limites d'inscription donc tous les points pratiquement sont compris à l'intérieur de ça. Donc je ne voulais pas faire le décompte, mais vous l'avez reçu dans votre paquet.

Président d'assemblée : Alors questions ou commentaires sur la proposition qui est, je vous le rappelle, d'adopter la politique sur le calendrier universitaire. Questions ou commentaires? J'ai une question de M. Benoit, numéro 5.

Benoit : C'est juste un commentaire. Au point 3 si on change les principes directeurs pour les adapter, peut-être juste changer l'appellation éducation permanente à formation continue.

VRER : Oui, tout à fait. C'est à quel point que t'es?

Benoit : Au point 3 dans l'Annexe A.

VRER : L'Annexe A va disparaître.

Président d'assemblée : Oui, l'Annexe A c'est l'ancien par définition. Dans la politique, vous remarquerez que le nom est à jour, okay. Tout à fait, mais c'est bon. Mme Surette, numéro 16. Allez-y.

Surette : J'ai deux commentaires. Le premier concerne la période d'examen de la session d'automne qui serait maintenant fixée du 11 au 21 décembre.

Président d'assemblée : C'est ça oui.

Surette : Quand on va venir à discuter du calendrier universitaire après, ça fait en sorte que le nombre de jours de cours va être variable d'une année à l'autre.

Président d'assemblée : En fait, il est déjà, mais il pourrait y avoir dans certaines sessions une couple de jours de cours de plus dû au fait qu'on fixe la date dorénavant.

Surette : Puis ça fait aussi en sorte que le 21 décembre change le jour de semaine évidemment et donc ça peut rendre aussi la période de correction qu'on a à faire de ces examens-là extrêmement serré par rapport aux congés des Fêtes. Alors si on allonge la période de correction qui permet de le faire à un autre moment ça peut aller, mais si on tombe avec le 21 qui est un vendredi, on tombe dans la fin de semaine puis Noël est juste après, ça rend ça extrêmement serré en particulier pour des professeurs qui sont aussi parents.

Président d'assemblée : Oui, je vous entends là-dessus. M. Roy.

VRER : J'allais juste dire le 21 mars c'est une journée blanche, n'est-ce pas?

Président d'assemblée : Le 21 généralement c'est la journée blanche donc les derniers examens normalement auraient lieu la plupart du temps l'avant-midi du 20 ou l'après-midi du 20 et il y aurait donc le 21-22-23 pour les corrections au système. Et comme on a pas à faire de calculs de rendement, c'est vraiment trois journées pour les corrections pour rentrer les notes au système pour que l'étudiante ou l'étudiant ait un relevé de notes pendant le congé des Fêtes. Son rendement était déterminé au début janvier dorénavant.

Surette : Ça c'est si on a pas de tempête en décembre.

VRER : C'est ça.

Surette : Okay.

Président d'assemblée : Mais s'il y a tempête, c'est pour ça qu'il y a la journée blanche.

Surette : Exactement, mais là ça peut nous mettre dans une situation où la correction est extrêmement serrée.

Président d'assemblée : C'est certain que si on a une urgence ou une intempérie, la flexibilité est de mise. Si vous vous souvenez quelques années passées, on a eu deux tempêtes durant la période d'examen à l'automne et il y a de la correction qui a débordé jusqu'au début du mois de janvier en fait et parce qu'il y avait des circonstances extraordinaires, certaines examens avaient été déplacés deux fois dans la période. Je veux tout simplement vous dire que là, je porte comme deux chapeaux, comme président d'assemblée et comme registraire. Alors j'essaie de me retenir de ne pas trop répondre.

Surette : J'avais un deuxième commentaire-question. Dans les congés célébrations, le 15 août depuis plusieurs années on ferme l'université. Pourquoi à ce moment-là qu'il n'y a pas de congé de cours ou

d'évaluation le 15 août? On pourrait tu mettre le 15 août dans des congés normal où est-ce qu'il n'y a pas de cours et pas d'évaluation?

Président d'assemblée : M. Roy.

VRER : Je vais peut-être me tourner vers Lynne, mais le congé du 15 août est accordé à chaque année de façon ponctuelle. Je sais qu'on l'accorde à chaque année il me semble.

Président d'assemblée : Madame la secrétaire, numéro 41.

Surette : On pourrait le normaliser et reconnaître qu'on a une université en Acadie.

Secrétaire générale : Je pense que ce n'est pas si simple que ça. Je pense que c'est une question qui touche les ressources humaines, etc. Et puis à chaque année à l'équipe de direction, on doit adopter les congés dont le 15 août. Ça fait que ça revient à chaque année à l'équipe de direction et puis on pourrait techniquement refuser le 15 août.

Surette : Donc dans une mesure où est-ce qu'on accepte le 15 août comme congé, qu'on l'annonce annuellement comme congé ça voudrait dire qu'il n'y a pas de cours ou d'évaluation le 15 août.

Secrétaire générale : C'est pour ça qu'on marque célébration.

Président d'assemblée : Justement oui. C'est la distinction entre la célébration qui est un événement d'importance que l'université veut marquer et le congé qui est de façon statutaire une pause de travail et de cours. Est-ce qu'il y a d'autres interventions sur la question? Je n'ai plus de demandes d'intervention, j'entends rien. Ça veut dire qu'on aura fait le tour de la question déjà. Parfait. Alors je vous ramène rapidement à la page 2 de votre rapport et vous voyez bien que le Sénat académique adopte la nouvelle politique sur le calendrier universitaire, c'est la proposition du VRER appuyée par Mme Ungureau. Alors sur ce, j'appelle le vote maintenant. Allez-y. Tous semblent avoir voté. C'est 37 oui, un non. C'est donc adopté à la majorité. Parfait. Donc M. Roy, ensuite vous voulez nous présenter le projet de calendrier universitaire pour les prochaines années et je devine que ce projet de calendrier est fondé sur la nouvelle politique que nous venons d'adopter.

VRER : Tout à fait. Donc je vous ramène à la page 2 du document donc c'est la deuxième proposition, que le Sénat académique adopte les calendriers universitaires 2020-2023 donc j'en fais la proposition.

Président d'assemblée : Parfait. C'est appuyé par M. Bourgoin. Je vais vous laisser le présenter.

VRER : Oui c'est tout simple. Je pense que vous avez reçu ce document ici. Donc ce qu'on fait habituellement c'est qu'on l'adopte une année à la fois donc on avait adopté jusqu'à la session d'hiver 2023, c'était tu ça qui était fait Pascal?

Président d'assemblée : On ajoute seulement qu'une année.

VRER : On ajoute une année, c'est ça. Donc on ajoute l'année 2023 au calendrier. Il y a de mémoire pour l'année en cours, il y a des choses... là j'oublie.

Président d'assemblée : C'est envoyé par courriel, vous l'avez pas dans votre document si vous le cherchez, mais on a des copies supplémentaires au besoin. Donc le tableau vous a été envoyé par courriel comme étant un ajout à la documentation de la réunion. C'est le tableau que M. Roy a entre les mains. Donc juste pour faire le suivi de ce que M. Roy disait, c'est-à-dire que d'une part, le calendrier universitaire de l'année en cours 2019-2020 n'est pas sujette à la nouvelle politique qu'on vient d'apporter donc ça porte pas sur l'année en cours et pour les années subséquentes, certaines des dates au printemps 2020 ne concordent pas à la nouvelle politique parce que les dates de cérémonie de collation des grades au printemps dernier étaient déjà fixées. Il y a déjà des engagements pris en fonction de ces dates pour ce qui est de certains projets, de disponibilité de certains gens, de disponibilité de salles et on ne pouvait pas les déplacer. Donc ça ça ne change pas et tout le reste est sujette à la nouvelle politique par la suite. Ça va? Est-ce qu'il y a des commentaires? Mme Surette, allez-y.

Surette : Pour 2021, bien en fait ça serait hiver 2022. On vient d'adopter une politique qui nous dit que les journées préparatoires des examens, c'est au point 9 de la politique, c'est les deux jours précédant immédiatement la période d'examen y compris les journées de samedi et dimanche, mais à ma compréhension ça comprend pas des journées fériées.

Président d'assemblée : Non, ça peut.

Surette : Ça peut?

Président d'assemblée : Oui, tout à fait. C'est n'importe quelle deux journées calendrier avant les examens qui sont pas grevées par les congés ou quoi que ce soit parce que ce sont des journées libres à l'étudiant, l'étudiante pour faire des études et donc que ça soit une journée de congé férié ou pas, ça n'affecte pas les journées de préparation.

Surette : Parce que dans les principes directeurs actuels, ce qui n'est plus bon. Ça répond à la question.

Président d'assemblée : Ça répond à votre question, parfait. Autres questions ou commentaires sur le projet de calendrier? Je sais que certains gens ont reçu des copies dans la salle, j'accepte que vous êtes peut-être en train de découvrir des choses à lire le calendrier maintenant, mais malgré que ça avait été envoyé de façon électronique il y a quelque temps. Est-ce qu'il y a des questions ou commentaires sur le projet de calendrier en tant que tel? Ça va pour tout le monde? Ça va. Alors s'il n'y a pas d'autres commentaires, dans ce cas-là je vais appeler le vote maintenant. Allez-y. Tous ont voté, j'arrête et c'est unanime, 38-0. Parfait, merci. Alors le troisième point qu'il y avait à traiter du calendrier universitaire, c'est ce document qui vous a été rajouté séance tenante, ce document recto-verso qui s'appelle Modifications du calendrier universitaire de la session d'automne 2019 et je cède là aussi la parole au VRER.

VRER : Merci monsieur le président. Donc c'est une situation qui a été portée à l'attention du BDS. Il y a une dizaine de jours à peu près concernant la période d'examens de cette année. Donc il s'est avéré qu'en essayant, du moins pour le campus de Moncton, de générer l'horaire d'examens, ils se sont aperçus que le temps était trop court donc il n'y avait pas assez de journées disponibles pour être en mesure de faire un horaire qui serait adéquat pour notre population étudiante. Il s'avérait qu'il y aurait soit des conflits d'horaire, des étudiants qui auraient plusieurs examens dans une même journée et tout ce qui peut en découler. La disponibilité des salles était problématique donc on a eu quatre scénarios possibles qui ont été discutés et je vais peut-être te laisser la parole Pascal pour la présentation.

Président d'assemblée : Donc le contexte, le VRER vient de vous le présenter. C'est que le calendrier universitaire en fin de compte de cette session-ci a une journée de moins qu'à l'habitude et ça avait été fait comme ça dû au calendrier civique qui fait en sorte qu'il y a un congé, il y a une fin de semaine en fin de compte entre la fin des cours et la dernière journée normalement ouvrable à l'université. Donc ça crée une espèce de perte de jours et on avait donc prévu à l'époque quand on a adopté le calendrier plusieurs années passées, une période d'examens un petit peu écourtée. Sauf que là dans la réalité quand on est venu à faire le projet d'horaire d'examens au campus de Moncton, mathématiquement ça ne se fait pas. On est pas capable de pouvoir programmer l'horaire d'examen dans la période sans créer beaucoup de conflits d'horaire pour les étudiants ou des horaires trop chargés ou des examens trop rapprochés de façon raisonnable et on ne pourrait pas avoir de journée blanche libre pour la reprise d'un examen en cas d'intempérie. Donc il y a un problème sérieux et on a demandé donc au Bureau de direction du Sénat d'étudier de façon extraordinaire, un projet qui pourrait modifier le calendrier universitaire de la session en cours. Et donc le Bureau de direction du Sénat a étudié quatre scénarios. Le premier scénario c'était le statut quo, c'est-à-dire que l'on maintient ce que l'on fait. L'avantage évidemment de ce scénario-là c'est qu'on ne modifie rien, ça ne dérange rien, c'est déjà dans des choses annoncées et prévues. Le désavantage évidemment c'est un horaire beaucoup trop chargé, beaucoup trop de conflits d'horaire, une possibilité de ne pas pouvoir reprendre ou déplacer des examens dans le cas d'intempéries, vraiment un risque élevé d'avoir un horaire d'examens qui serait pas tout à fait conforme et qui pourrait créer beaucoup de problèmes au niveau de l'horaire des étudiantes et des étudiants surtout. Le deuxième scénario c'était celui d'ajouter une journée à la fin de la période le 19 décembre. L'avantage de tout ça c'était que ça réglait pas mal nos problèmes de conflits et ça dégagait l'horaire et ça nous permettait d'avoir cette journée blanche. Le désavantage c'est puisque c'est une date déjà annoncée que la fin le 18, il pourrait y avoir des gens qui ont déjà fait des plans, des plans de voyage, des plans d'aller visiter leur famille dans le nord de la province ou ailleurs et que là, on est en train de brouiller peut-être des plans et que ça serait un peu particulier et difficile. Le troisième scénario c'était d'ajouter une journée, mais de l'ajouter au début de la période en allant gruger une des journées préparatoires aux examens, ça le même avantage de dégager l'horaire en tant que tel, mais ça ne crée pas de problèmes au niveau de brouiller les plans de voyage ou les plans de ce qui vient par la suite. Le désavantage c'est que ça élimine une journée préparatoire d'examens évidemment, tant pour les professeurs que pour les étudiants et une journée pour la préparation d'examen, une journée pour étudier pour l'examen et qu'il y aurait une journée de moins disponible à ce niveau-là. Et le quatrième scénario, c'était d'ajouter aussi une journée au début de la session, mais en éliminant une journée de cours. Donc ça avait le même avantage en général. Le désavantage évidemment c'est que ça modifiait le plan de cours de tous les cours qui sont déjà en cours durant la session et ça pourrait faire en sorte de soudainement tronquer la période d'apprentissage des étudiants et aussi tronquer la période d'enseignement des professeurs quand il y a déjà une période prévue, étaler les apprentissages sur une période. Et donc après avoir étudié tous ces scénarios-là, le Bureau de direction en est venu à la conclusion qu'il y avait aucun scénario idéal, mais que le scénario 3 était le moins dérangeant de tous et les motifs c'était qu'il n'y avait pas d'impact sur les déplacements ou les voyages, pas de perte de cours et de temps d'enseignement. Ça permettait un horaire dégagé et ça permettait aussi de pouvoir déplacer les examens au cas où il y aurait une intempérie. Donc c'est la recommandation que l'on vous fait. Si vous l'acceptez aujourd'hui, je spécifie que c'est une recommandation pour le campus de Moncton. Les gens de Shippagan et d'Edmundston n'ont pas la même contrainte de saturation de locaux que nous et ont déjà soit fait ou ils sont en train de faire un horaire d'examen dans la période de temps actuelle

donc au calendrier serait reflété que la période d'examen serait différente à Shippagan, Edmundston et Moncton pour se faire. Ce qui serait prévu comme suivi c'est que le calendrier universitaire sur Internet serait modifié aujourd'hui-même avec une note de service ensuite du VRER qui irait vers les facultés pour annoncer cette modification-là et demander que ça soit circulé de façon très large au corps professoral. Ensuite un courriel étudiant serait envoyé, un courriel aux étudiants, probablement lundi pour donner le temps aux facultés de circuler la note. Ce qu'on voudrait c'est que les directions de départements d'écoles ne l'apprennent pas par leurs étudiants, qu'il l'aient appris par la faculté et ensuite on enverrait un courriel aux étudiantes et aux étudiants. Il y aurait une dernière consultation finale des facultés sur l'horaire avant de publier, ce qui est normal, et ensuite il y aurait une publication sur Maniweb dès que possible; c'est une question de jour avant que ça serait publié, soit d'ici à la fin de la semaine prochaine ou quelque chose du genre à peu près. Et donc c'est ce que l'on propose finalement. C'est le scénario 3 que vous avez dans le document que vous avez devant vous et d'ailleurs, vous avez la description des quatre scénarios sous forme de texte sur la feuille qu'on vous a remis. Alors voilà M. Roy présenté même multilingue.

VRER : Merci monsieur le président. Donc j'aimerais faire la proposition de l'adoption de l'option 3.

Président d'assemblée : Donc c'est recommandé que l'on accepte le scénario 3. C'est appuyé par M. Jean-François Thibault. Questions ou commentaires sur la proposition? M. Rand, numéro 29. Allez-y.

Rand : Merci monsieur le président. Comme pour la plupart d'entre vous, vous venez de remarquer qu'il y avait une quatrième option qui s'est ajoutée suite au courriel initial que vous avez tous reçu. En pensant un peu plus après le vote pour retenir l'option 3, je vois une possibilité d'accepter à quel point qu'on pouvait enlever une journée de préparation surtout qu'on remplace les journées de cours comme une journée fériée, on remplace les cours d'une journée fériée pour des lundis fériés qu'on a eus. Je voyais que c'était pas nécessairement nécessaire dans tous les cas, mais quand même restant ouvert, je voyais une solution plus gagnante pour tous les membres impliqués. C'est pour ça la motivation d'ailleurs d'ajout de ce point-ci. En tant que pédagogues, j'imagine qu'il y a certainement des recherches qui ont été faites sur la rétention d'information et la préparation d'examens, je suis absolument pas expert, je demanderais à certains de mes collègues dans cette salle pour peut-être en témoigner. Cette option ici 4 offre la meilleure option pour satisfaire aux besoins de préparation tant que les profs, tant que les étudiants, mais aussi tant qu'on va dire santé mentale et réussite dans le sens large. Je ne verrais pas qu'est-ce qu'on aurait à gagner à prendre dans une journée d'extra, mais qu'on pourrait enlever autant de rétention de l'information dans une journée. Merci.

Président d'assemblée : Oui, tout à fait. C'est bien de préciser que le scénario numéro 4 est venu des étudiantes et des étudiants en tant que tel. D'autres questions ou commentaires sur la proposition? Alors je vous rappelle que la proposition qui est sur la table c'est d'adopter le scénario 3. Je n'ai plus de demande de parole ou d'intervention. Ça va? Dans ce cas-là, j'appelle le vote sur la proposition maintenant. Allez-y. J'arrête le vote et c'est 23 en faveur, 11 contre. C'est adopté à la majorité. Merci messieurs dames pour cette question. Ça règle le point 13.1 M. Roy, il n'y a pas d'autre chose sur le calendrier que je sache.

13.2 Règlement sur la personne étudiante visiteuse et auditrice (règlements 1.12, 5.5 et 5.6)

Président d'assemblée : Ça nous amène au point 13.2 qu'est le règlement sur les étudiants étudiantes visiteurs visiteuses auditeurs auditrices. Alors vous avez ça aussi dans le rapport du Comité des programmes. C'est un peu plus loin après la question du calendrier, je vais m'y rendre dans une seconde, à la page 8. Alors là aussi, vous voyez une proposition avec un encor et je vais céder la parole au VRER pour la présenter.

VRER : Merci monsieur le président. J'aimerais de faire la proposition suivante au Sénat : que le Sénat académique accepte les modifications proposées au règlement sur la personne étudiante visiteuse ou auditrice. Donc c'est le règlement 1.12, 5.5 et 5.6.

Président d'assemblée : Parfait. Est-ce que c'est appuyé? M. Benoit appuie. Parfait. Voulez-vous nous le présenter?

VRER : Oui. Alors comme vous savez, nous avons déjà une définition pour le concept de visiteur visiteuse donc vous avez sûrement eu des étudiants ou des étudiantes dans vos cours, pour les professeurs du moins, qui peuvent s'inscrire à un cours comme visiteur donc c'est-à-dire qu'ils assistent au cours, ils ne font pas les examens puis ils reçoivent la note V je pense à la fin du cours donc ils ne font pas les évaluations. Donc ce concept-là existe dans d'autres universités aussi sauf que le concept de visiteur lorsqu'on regarde dans les autres universités est plutôt associé à des étudiantes ou des étudiants qui sont inscrits dans une autre université qui viennent s'inscrire dans disons par exemple l'Université de Moncton, suivent des cours et que ces cours-là seront crédités dans leur programme d'origine donc question d'équivalence avec un process d'équivalence. Donc typiquement il y a des ententes qui se font entre l'université de l'étudiant étudiante et l'université qui la reçoit. Donc ça c'est la définition typique de visiteurs ou visiteuses dans d'autres universités. Donc ce qui se passe ici actuellement à l'Université de Moncton, notre définition de visiteurs visiteuses, c'est surtout ce qu'on pourrait appeler une personne auditrice. Ils s'inscrivent dans les cours sous forme d'auditeur ou auditrice puis dans ce cas-là ils font pas les examens, mais ils sont quand même présents dans la salle de classe. Donc ce qu'on a voulu faire ici c'est un projet de règlement qui fait la distinction entre les deux

catégories donc soit auditeur auditrice puis visiteur visiteuse. Donc en gros ça c'est le règlement que vous avez entre vos mains. Donc le règlement en fin de compte fait la distinction entre les deux. Je ne sais pas si il y aurait d'autres points Pascal que t'aimerais...

Président d'assemblée : Ça va. On en profite évidemment pour définir parce que ce qu'on voulait faire aussi en même temps, c'était établir quels sont les droits, les privilèges et les responsabilités des visiteurs visiteuses et des auditeurs auditrices en même temps et vous voyez qu'il y a une distinction très importante entre ce que un peut obtenir et l'autre pas. Le visiteur la visiteuse quelqu'un qui vient chez-nous a tous les mêmes droits et privilèges qu'un étudiant normal tandis que l'auditeur l'auditrice a des privilèges limités puisque parce que c'est une personne qui va dans un cours par audition sans faire les évaluations, sans un certain nombre de choses et là il y a des privilèges restreints et c'est défini dans le règlement.

VRER : Il y a peut-être un point que j'aurais voulu ajouter. Si vous allez à la page 14, normalement actuellement si vous avez des étudiants qui ont ce statut-là dans vos cours, ils reçoivent la note V donc c'est ce que vous avez dans la colonne de gauche. Donc maintenant ce qui arriverait c'est si vous avez un visiteur ou une visiteuse dans votre cours, il va faire les examens, il va recevoir une note A, B, C, D, E, peu importe, tandis que dans le système qu'on voit dans la colonne de droite avec l'auditrice ou l'auditeur, dans ce cas-là il aurait la note AU donc ce que nous on avait V avant. C'est ça la distinction.

Président d'assemblée : Questions ou commentaires sur le projet? M. Mbarga, numéro 17. Allez-y.

Mbarga : Merci monsieur le président. Juste une question d'information. Est-ce que les étudiants en mobilité internationale sont concernés également? J'imagine que oui, mais je voulais m'assurer.

VRER : Oui, ils seraient inscrits dans les cours, maintenant oui, dans le fond ils feraient partie de la définition de visiteur, mais ils seraient inscrits officiellement dans les cours et ils recevraient des notes à l'intérieur dans le cadre des cours.

Président d'assemblée : Ça va? M. Thibault, numéro 32.

Thibault : Merci monsieur le président. Vous allez trouver monsieur le président que je fais une fixation, mais quand même.

Président d'assemblée : Oui.

Thibault : Juste pour la cohérence dans la proposition, on parle de personnes étudiantes visiteuses ou auditrices.

Président d'assemblée : Je vous suis déjà.

Thibault : Et dans le projet de règlement, on est revenu à la formule traditionnelle étudiante visiteuse, étudiant visiteur. Juste par cohérence, je pense que la proposition devrait...

Président d'assemblée : Je vais vous dire que la proposition telle qu'elle est rédigée là est plus vieille que le texte du règlement que vous avez et c'est un vestige que vous avez entre les mains un peu. Donc on est revenu à l'expression étudiante et étudiant dans la rédaction de nos règlements pour faire suite à des délibérations justement du Sénat qui nous a demandés de faire la lumière là-dessus et on attend toujours un rapport de la RVD sur l'utilisation des rédactions non-générées ou dégenrées ou **épisaines** d'une façon ou d'une autre. Donc on revient à ces expressions-là donc le règlement lui il parle véritablement d'étudiantes et d'étudiants, c'est ce qui serait dans le règlement tandis que la résolution dit encore personne étudiante en tant que telle.

Thibault : C'est peut-être pas très important.

Président d'assemblée : Non, moi ce que je pense ce qui est important c'est le texte du règlement, c'est ce qui va passer au répertoire et je ne pense pas qu'on est hors d'ordre ni rien de ça.

Thibault : Petite remarque. Page 12 quatrième ligne avant la fin, il y a un double de là.

Président d'assemblée : Page 12, quatrième ligne avant la fin il y a un de de. Oui. On a bégayé. Ça va, c'est beau. Merci. J'ai une demande de M. Dako, numéro 18. Allez-y.

Dako : Merci monsieur le président. Je comprends par visiteur et visiteuse ici, je crois que la façon que c'est défini ça me convient, mais j'ai une petite question parce que la plupart des étudiants visiteurs ou visiteuses qu'on reçoit, c'est écrit dans leur visa qu'ils n'ont pas le droit de prendre un cours, certains. Est-ce que cette appellation qu'on ajoute ici fera désormais fit donc de ce règlement qui se trouve dans leur visa?

Président d'assemblée : Je ne vous suis pas M. Dako. On recevrait des visiteurs qui n'ont pas le droit de prendre des cours.

Dako : Normalement lorsqu'il y a des étudiants visiteurs qui viennent pour la recherche, des choses comme ça, c'est mentionné clairement des fois puis ils doivent pas...

Président d'assemblée : Je pense que vous confondez des concepts là et vous avez probablement des étudiants qui sont visiteurs en recherche et c'est pas la même chose. Ici on parle d'un étudiant qui fait un programme d'études dans un autre établissement et qui vient en visite à l'Université de Moncton faire des cours pour les ramener chez lui. Ce n'est pas du tout la même chose de ce dont vous parlez.

Dako : Si veux vraiment bien comprendre ça, ça veut dire que l'étudiant vient dans le cadre d'un partenariat ou quelque chose comme ça...

Président d'assemblée : Ça peut être un partenariat, mais ça peut être aussi simplement quelqu'un qui fait un programme disons à Mount Allison et il voudrait faire certains cours qui existent pas là-bas, mais il veut venir prendre ceux de l'Université de Moncton. Le registraire de là-bas va lui signer une lettre de commandite l'autorisant à prendre des cours à Moncton. Le programme ici va l'accepter sans faire un processus d'admission parce qu'il est recommandé par Mount A, il va faire ses cours ici, prendre son relevé de notes de l'Université de Moncton et faire un transfert de crédits à Mount A.

Dako : Je pose vraiment la question parce que la plupart des étudiants qu'on reçoit qui viennent faire de la recherche c'est pas mentionné qu'ils viennent faire de la recherche. Dans leur visa c'est pas comme ça c'est marqué.

Président d'assemblée : Non, c'est pas un statut de recherche du tout dont on parle ici.

Dako : Ils appellent ça statut étudiant et puis ils ont même compliqué pour dire que le statut étudiant il a le droit de travailler, mais en même temps il n'a pas le droit de travailler. Il y a tellement de concepts ambivalents.

Président d'assemblée : Je pense qu'on mêle deux différentes choses, quelqu'un de l'international qui vient faire un stage de recherche ou une visite de recherche.

Dako : Oui, mais peut-être qu'on s'entend pas très bien sur le terme. Ce que je veux dire ici c'est que l'étudiant qui a son statut qui vient pour, je l'invite pour faire sa recherche ou pour travailler dans mon laboratoire ou quelque chose comme ça, il reçoit un visa étudiant.

Président d'assemblée : Oui.

Dako : Un visa étudiant. Dans la demande c'était précisé qu'ils doivent suivre des cours, certains cours. Maintenant dans le visa qu'on lui donne, il y a une mention où ça dit l'étudiant n'a pas le droit de prendre des cours. Il est comme étudiant visiteur, il vient d'avoir son visa. C'est un peu cela que je veux dire ici. Donc si on met visiteur et visiteuse ici et qu'on dit qu'il peut suivre le cours soit que ça peut donner une note ou que ça peut pas donner une note indépendamment comme vous l'avez tout à l'heure expliqué, j'ai quelques petites difficultés avec ça.

Président d'assemblée : Je répète, vous confondez deux choses complètement différentes. La personne qui vient de l'étranger qui a un visa de visiteur pour venir ici faire de la recherche, ce n'est pas du tout de ça dont ce règlement-ci traite. On traite purement d'un cas d'un étudiant qui va d'un établissement d'éducation à l'autre pour faire des cours pour les ramener chez lui. Donc peut-être qu'est-ce qui mêle la chose c'est parce qu'on les appelle tous les deux visiteurs.

Dako : C'est ça.

Président d'assemblée : Oui, mais le visiteur dont vous parlez, c'est pas celui dont le règlement parle. Ça pas de l'air plus clair pour vous.

Dako : Non, pas du tout parce que c'est vrai que c'est peut-être clair de la façon que vous l'expliquez, mais dans le visa de l'étudiant, c'est aucunement...

Président d'assemblée : Ce n'est pas une question d'immigration ceci, pas du tout. Mais on se comprend pas manifestement, tout à fait. Je pense qu'il va falloir qu'on le laisse là et s'entendre de ne pas s'entendre.

VRER : On fait juste ici ce que les autres universités font.

Président d'assemblée : Oui, tout à fait. Le transfert entre établissement d'étudiants qui vont chercher des crédits c'est commun avec la même nomenclature. D'ailleurs le règlement vise à nous amener sur la même nomenclature que les autres. J'interviens trop, okay. Mme Landry, numéro 14.

Landry : C'était vraiment un détail, mais au point 5.6.6, on dit reprise d'un cours comme auditrice ou auditeur. Moi je comprends ce libellé-là comme on reprend le cours comme auditrice ou auditeur, mais à 5.6.6.2, on reprend le cours comme inscription créditée.

Président d'assemblée : Oui.

Landry : Alors ça m'apparaît incohérent. Est-ce qu'on veut pas dire une reprise d'un cours pris dans le passé comme auditrice et auditeur à 5.6.6.

Président d'assemblée : Non, c'est vraiment ce qu'on veut dire. Ça veut dire qu'une personne a fait un cours en audition une fois, elle refait le cours en audition, ça c'est le premier scénario qu'on a décrit.

Landry : Ça c'est le point un.

Président d'assemblée : Et ensuite il pourrait y avoir le cas où la personne a pris le cours une première fois en audition, elle le reprend une deuxième fois en s'inscrivant pour obtenir les crédits.

Landry : C'est ça, alors elle le reprend pas comme auditrice ou auditeur. Elle le reprend comme régulier, mais à 5.6.6, on dit reprise d'un cours comme auditrice ou auditeur. C'est l'intitulé d'après moi qui est incohérent avec 5.6.6.2. C'est un détail, mais il me semble qu'il faudrait que ça soit reprise d'un cours pris comme auditrice ou auditeur.

Président d'assemblée : Ah oui, je vous comprends, pour que ça soit cohérent avec 2.

Landry : C'est ça. C'est un détail, mais.

Président d'assemblée : Oui, okay. Ça implique l'ajout du mot suivi après cours. Donc reprise d'un cours suivi comme auditrice ou auditeur. C'est ça? Parfait. Je crois que c'est un amendement que les proposeurs et appuyeurs accepteraient sans problème. Ça va, okay. Autres commentaires? M. Ashrit, numéro 1.

Ashrit : Vous avez dit que quand on dit visiteur dans les autres universités ça veut dire et peut-être avec les crédits, n'est-ce pas?

Président d'assemblée : Oui.

Ashrit : Donc par exemple si il y a un étudiant ou une étudiante qui étudie ici, qui est inscrit ici et doit aller prendre un cours là-bas et puis eux ils vont marquer ça comme V, non?

Président d'assemblée : Oui, il sera visiteur là-bas.

Ashrit : Okay, mais en arrivant ici, est-ce que ça va créer des problèmes parce que nous on a pas le...

Président d'assemblée : Non. L'étudiant qui part en tant qu'étudiant visiteur dans un autre établissement obtient une lettre de commandite de l'université qui préapprouve son transfert de crédit. Il va dans l'autre établissement, il fait le cours là-bas il est visiteur là-bas. Quand il a terminé, il ramène son relevé de note de l'autre établissement ici.

Ashrit : C'est équivalence.

Président d'assemblée : C'est l'équivalent et on reconnaît automatiquement l'équivalence qui était déjà prévue dans la lettre de commandite pourvu qu'il ait réussi le cours, bien sûr. Ça va? Je n'ai plus de demandes d'intervention pour l'instant sur le projet de règlement. Alors je vous rappelle que vous avez une proposition à la page 8 du rapport du Comité des programmes faite par le VRER. Une dernière fois, est-ce qu'il y a des commentaires ou des interventions sur la proposition d'adopter ce nouveau règlement qui parle de l'audition et de la visite? Ça va? Alors s'il n'y a plus de commentaires ou de questions, j'appelle le vote maintenant. Allez-y. J'arrête le vote et c'est 37-1, c'est adopté à la majorité. Parfait. Ça devrait clore le point 13 à l'ordre du jour, il y a rien d'autre, ça va pour le rapport du Comité des programmes. Merci.

14. Nominations

14.1 Comité de sélection des grades honorifiques (J.-R. Cayouette*, gouverneur)

Président d'assemblée : Alors ensuite, nous allons vers les nominations à faire de la part du Sénat en tant que tel et là, vous avez particulièrement au point 14, une nomination à faire au Comité de sélection des grades honorifiques. Alors d'une part, vous avez reçu pour ça deux documents, le tableau de nomination comme vous voyez d'habitude qui décrit les attributions du comité, qui vous présente aussi sa composition actuelle qui sont les membres et vous voyez que Jean-Roch Cayouette est présentement membre, son nom est grisé parce que c'est la personne à remplacer et vous avez son rôle aussi à l'endos de ce document-là. Et aussi vous avez un autre document qui s'intitule vous voyez en lettres tout au fait, Comité de sélection des grades

honorifiques membre du CGV nommé par le Sénat à partir d'une liste proposée par le Conseil des gouverneurs. Donc au Comité des grades honorifiques, il y a quelque chose de particulier. Il y a une personne qui est nommée par le Sénat académique, mais à partir d'une liste qui nous est recommandée par le Conseil des gouverneurs et c'est ce que nous avons à faire aujourd'hui. Ce que vous avez dans le document qu'on vous a remis aujourd'hui c'est le nom de trois personnes qui font partie de la liste nous étant recommandée par le Conseil des gouverneurs soit Mme Doucet que vous avez vu ce matin, Mme Marthe Robichaud et Mme Chantal Thériault. Pour chacune, vous avez un paragraphe qui vous la décrit en grandes lignes, voilà. Alors ce que nous avons à faire maintenant c'est de choisir une de ces personnes. Alors il y a pas d'élément d'information, de complément d'information à ajouter avant qu'on lance les gens à faire la sélection, n'est-ce pas. Peut-être pour que vous le voyez clairement. Alors vous voyez qu'au comité tout de suite, vous avez Mme Auger qui est membre du Sénat élue par le Sénat. Vous avez Marthe Brideau aussi qui est membre du Sénat élue par le Sénat. La secrétaire générale est là d'office comme membre non-votante. Le recteur y est d'office aussi. Sébastien Deschênes y est aussi comme membre du Sénat élu par le Sénat. Vous avez Mme McLaren aussi élue par le Sénat membre du Sénat et Nicolas Morneau qui est un étudiant membre du Sénat élu par le Sénat. C'est la composition actuelle de ce comité. Voilà, ça vous donne une idée de quel sera le groupe dans lequel on doit insérer la personne à choisir aujourd'hui. Voilà. Alors sans plus tarder parmi les personnes qui sont là, voulez-vous procéder par nomination ou par billet de vote? Je pose des questions pour rien parce que vous avez un billet de vote. Donc vous avez le nom des trois personnes sur le billet et vous voyez pour une seule personne parmi les trois, c'est pas un vote par préférence donc une seule personne et les scrutateurs scrutatrices qui sont d'ailleurs actifs dans la salle, vont ramasser vos billets par la suite. Donc votez pour une seule des trois personnes qui fait partie de la liste. On paie les scrutateurs aux billets, faut les faire travailler. Voilà. Donc nous allons continuer les affaires par ailleurs pendant que les scrutateurs scrutatrices aillent compter et on vous ramènera les résultats tantôt. C'est donc déjà le point 14 qui est en partie résolue et nous pouvons avancer.

15. Rapport du recteur et vice-chancelier

Président d'assemblée : Nous en venons maintenant au point 15 à l'ordre du jour, le Rapport du recteur et vice-chancelier et je cède donc la parole à M. Couturier, numéro 39.

Recteur et vice-chancelier par intérim : Alors merci beaucoup monsieur le président. Alors je veux dans mon rapport traiter de deux questions, premièrement les relations avec le gouvernement provincial et en particulier sous l'angle du financement, mais plus globalement aussi sous l'angle de l'autonomie des universités et deuxièmement le plan de travail de l'équipe de direction donc de vous faire un bref compte-rendu de quelques dossiers qui sont en train de cheminer. Donc sur la question des relations avec le gouvernement provincial, au moment où on s'est réuni la dernière fois, je vous ai annoncé qu'on devait comme université comparaître devant un comité spécial de l'Assemblée législative sur les universités. Comme vous avez pu le voir dans l'information qu'on vous a communiquée et dans les médias également, la comparution a eu lieu le 24 septembre dernier et elle a porté sur une tentative de mettre en valeur ce que nous faisons comme université, mais tout particulièrement en mettant l'accent sur quelles sont les zones de préoccupation du gouvernement. Donc en d'autres mots, on a voulu bien entendu réitérer les caractéristiques fondamentales de ce que c'est qu'une université, mais aussi tenter de trouver les mots pour réussir à expliquer à ce gouvernement que oui, nous répondons aux défis de la province en matière de main-d'œuvre, oui nous répondons aux besoins de la province en matière de défis démographiques, oui nos chercheuses et nos chercheurs font de la recherche qui nous permettent de solutionner des problèmes auxquels nous sommes confrontés comme société à titre d'exemple dans le domaine du vieillissement. Donc si vous avez pas eu l'occasion de lire l'intervention qu'on a faite, on l'a diffusé, elle est également, je crois, sur le site web et elle a été publiée dans les journaux. Moi je vous invite à la lire, non pas parce que c'est moi qui en a été le porte-parole, mais surtout parce que je pense que c'est important se saisir des éléments qui sont dans ce type d'intervention-là pour après ça pouvoir chacun d'entre nous animer le débat et alimenter le débat et amener au débat des données probantes. Et comme j'ai eu l'occasion de l'exprimer au moment de la journée de réflexion organisée par l'ABPUM, je salue d'ailleurs, j'aurais utilisé les mots de Mathieu, les trois mots de Mathieu, un très grand succès de cette journée. Comme j'ai eu l'occasion de le dire, nous avons, je pense, tous et toutes cette responsabilité de ramener des données probantes dans un débat qui malheureusement est plutôt mal engagé pour les universités. Depuis cette comparution à l'Assemblée législative, j'ai eu l'occasion de participer à un certain nombre de rencontres pour tenter encore une fois de marteler ce point de vue et plus particulièrement, une rencontre le 8 octobre dernier avec le Ministre de l'Éducation postsecondaire, mais ma collègue rectrice et les deux collègues recteurs, les autres établissements publics et trois des quatre présidents des Conseils des gouverneurs ce qui était plutôt inédit en fait dans le petite histoire du postsecondaire au Nouveau-Brunswick. Donc une rencontre avec le Ministre Holder qui a porté sur différentes questions, mais le ministre avait lui-même mis la table en fait pour cette rencontre-là dans une entrevue qu'il a donné aux journaux de Brunswick News quelques jours avant et je vais prendre 30 secondes pour vous parler de cet élément-là parce que je pense que c'est important, si ça vous a échappé je pense que c'est important que vous ayez ça sous les yeux. Le ministre est revenu sur un élément qui est très important pour lui qui est que les universités doivent en faire plus pour répondre aux pénuries anticipées de main-d'œuvre au Nouveau-Brunswick, mais il a aussi ouvert un nouveau front en disant d'entrée de jeu, je veux sortir les universités de leurs zones de confort et en particulier ce qu'il amené à la réflexion c'est toute la question du financement des universités et sa manière de présenter la question est la suivante, c'est que le Nouveau-Brunswick; je sais pas

s'il va utiliser le mot investi, probablement qu'il utiliserait plutôt le mot dépense, le Nouveau-Brunswick accorde aux universités des sommes très importantes, plus de 250 millions de dollars et ultimement, il y a une très grande partie de ce financement, à son point de vue, qui est un financement qui échappe à la mesure et au contrôle gouvernemental, c'est ce qu'on appelle du financement non-restreint. Et de son point de vue, il faut installer une réflexion à l'échelle du Nouveau-Brunswick de manière à ce que la province puisse s'assurer que les fonds qui sont donnés aux universités sont utilisés pour répondre aux besoins de la province. Et de ce point de vue-là sa conclusion c'est que ça nous prend une nouvelle formule de financement. Son argument c'est que la formule de financement qu'on a, elle est vieille, elle a 40 ans et donc il faut la changer. Donc le discours est ceci, ça nous amène dans une autre dimension qui est celle de qu'est-ce qui est en train de se passer dans notre environnement à l'extérieur du Nouveau-Brunswick. Et encore là je fais un petit détour, mais je pense que c'est important que vous ayez à l'esprit ces éléments-là. Ce qui se passe en Ontario, par exemple, où le gouvernement Ford a proposé là de modifier la structure de financement des universités de réserver une portion importante du financement pour l'attribuer en fonction de l'atteinte d'indicateurs de performance, une dizaine, et essentiellement, c'est souvent la même enveloppe qui est réservée donc là il y a des indicateurs de performance et donc on peut se poser la question subséquente, est-ce qu'une université va atteindre 100 % des objectifs, probablement que non, donc ultimement, c'est probablement moins d'argent qui sera concédé aux universités ontariennes. Également autre point de référence qu'est-ce qui se passe en Alberta, le dernier budget provincial prévoit des coupes dans le financement des universités. Donc ça fait partie de l'environnement dans lequel on doit travailler maintenant. Donc dans les prochaines semaines et dans les prochains mois, le ministre nous annonce qu'il va nous convier sans pouvoir exactement nous expliquer exactement comment ça va se passer et quels sont les résultats attendus, le ministre nous annonce qu'il va nous convier à une conversation qui va porter soit autour du rôle des universités ou plus spécifiquement sur la question de la formule de financement, une conversation dans laquelle il nous dit qu'il va inviter toutes parties prenantes. Moi c'est un message que je lui renvoie régulièrement qu'il faut que tout le monde soit autour de la table dans cette conversation-là, mais je vous en parle pour vous indiquer que un, c'est devenu à mes yeux une priorité parmi toutes les priorités et deux, que cette conversation-là elle est empreinte de piège pour les universités en général et plus spécifiquement, pour l'Université de Moncton parce qu'on a des zones de fragilité, on doit l'admettre et le concéder à ce point de vue-là, on a des zones de fragilité puis toute conversation sur la formule de financement, a va probablement en quelque part être motivée par l'élément suivant qui est qu'il y aura pas plus d'argent pour le postsecondaire et les universités au Nouveau-Brunswick. Donc le danger c'est de répartir différemment ce que l'on a déjà et là on peut déjà voir la complexité de la chose. On a déjà une université sœur, St. Thomas, qui nous dit que elle elle est vraiment sous-financée et elle a tenté de faire la démonstration que nous on était surfinancé au comité sur les universités donc ça c'est le premier enjeu, et le deuxième enjeu c'est qu'on va probablement aussi nous amener dans la conversation cette importance d'avoir des indicateurs de rendement et le danger c'est de ne pas pouvoir atteindre le 100 % des indicateurs de rendement qu'on va nous fixer donc ça devient une bonne manière pour le gouvernement aussi de récupérer potentiellement des fonds. Donc c'est un enjeu qui est très important. Moi ma position tout de suite à ce sujet-là, c'est de dire à nos dirigeants politiques soyez prudents. Oui la formule actuelle elle a 40 ans, mais c'est pas parce qu'on a 40 ans qu'on est pu bon, je fais le résumé comme ça, ça va peut-être interpeller certaines personnes autour de la table; moi je suis déjà périmé de ce point de vue-là, mais la formule actuelle elle a le mérite de nous donner un élément de prévision. Il y a 75 % de notre financement qui ne dépend pas de la fluctuation des inscriptions par exemple et ça c'est important parce qu'on a des coûts fixes comme université. On est pas comme notre homologue le collègue communautaire, on ouvre pas un programme le vendredi pour le fermer trois semaines plus tard, c'est pas ça une université et c'est pour ça qu'on a cette structure de financement. Donc j'ai une mise en garde, soyons prudents, évitons de tomber facilement dans ce panneau. Oui oui c'est peut-être une bonne idée de mettre la formule de financement sur la table parce qu'il y a toutes sortes d'enjeux qui sont complexes et qui peuvent surgir dans cette démarche-là donc ça c'est un élément. Et je vais finir sur ma question d'environnement et des relations avec le gouvernement pour reprendre un petit peu un certain thème que j'ai touché au moment où j'ai eu l'occasion d'intervenir à la journée de l'ABPUM en rappelant donc qu'il y a ce défi du financement des universités. En corollaire aussi, il y a un autre défi qui est celui de l'endettement des étudiantes et des étudiants et là, il y a véritablement un débat de société à avoir. Si on réussit pas à déplacer le débat de société à la bonne place, c'est-à-dire comme société, quelle sorte d'engagement voulons-nous avoir à l'égard de la formation universitaire et de la place qu'elle occupe dans la prospérité future de notre société et de son enrichissement pécunier et intellectuel et social dans toutes ses facettes et culturelles, mais si on prend pas ces décisions-là maintenant, malheureusement on va en quelque part déplacer un fardeau de la société à des individus qui sont les étudiants et c'est ça le risque. Donc il est en train de s'installer un modèle au Nouveau-Brunswick où de plus en plus, on fait porter ce fardeau-là sur le dos des étudiants. Et comprenez-moi bien, les paroles que je dis elles vont probablement revenir me hanter dans les prochains mois quand on aura de nouveau à parler du budget de l'université et de la nécessité d'avoir des revenus supplémentaires dans un contexte où en dépit de tous les efforts de contrôle qu'on fait de nos dépenses, on est pas capable d'y arriver si on veut maintenir une formation de qualité. Donc je pense que là il y a un temps propice pour travailler ensemble et diriger nos arguments aux bons endroits, c'est-à-dire à notre gouvernement provincial plutôt que dès ce moment ici se tourner les uns vers les autres et se pointer du doigt en disant la solution elle est interne. Moi je vous dis la solution du défi financier de l'Université de Moncton elle n'est pas interne, elle est externe à nous-mêmes. Et dernier commentaire éditorial là-dessus, ça nous ramène à un enjeu qui est important aussi. Pour la deuxième fois en 15 mois, les universités publiques du Nouveau-Brunswick ont été amenées devant un comité de l'Assemblée législative. C'est inédit hein, quand on en parle à des collègues, on voit pas ça dans

aucune autre province hors nous on s'est présenté là en défendant l'autonomie des universités, mais il y a un enjeu d'autonomie et dans les débats sur la formule de financement, il y a aussi cet enjeu d'autonomie. Alors je reprends ma conclusion de la journée de l'ABPUM, il y a tous ces éléments-là, mais il y a un élément supplémentaire qui est celui de l'explication et de notre responsabilité. Je pense qu'il faut s'assurer aussi qu'on trouve les arguments et les mots pour ramener le débat à la bonne place au Nouveau-Brunswick sinon, il y a des menaces qui pèsent sur les universités et c'est pas uniquement l'Université de Moncton de ce point de vue-là. donc voilà pour le petit commentaire éditorial. Dernière chose, un plan de travail de l'équipe de direction donc plus factuellement peut-être. Donc vous savez qu'on a un plan de travail, c'est un outil qui nous guide pour s'assurer qu'en dépit des vents contraires qu'on peut affronter de temps en temps, on reste focalisé sur un certain nombre de choses qui sont importantes pour l'avenir de l'université. Donc actuellement, il y a un dossier qui évolue et vous allez entendre parler dans les prochaines semaines et les prochains mois, c'est toute la question du positionnement de l'université donc dans notre plan de travail, on avait différentes actions, on avait notamment le nouveau site web alors à la mi-novembre, autour du 18 novembre, on devrait commencer à activer le nouveau site web. Donc ça je pense que c'était vraiment dû, ça représente un investissement important pour l'université, mais c'est aussi un outil crucial et une des particularités de ce site web-là on va finalement rejoindre 2019, c'est-à-dire qu'il s'adaptera aux différentes plateformes; si vous voulez le consulter sur votre téléphone il y aura le format portable et non pas comme on a actuellement un site web qui était figé en fonction d'un écran d'ordinateur. Également, on est en train de travailler à une campagne promotionnelle pour fixer l'image de marque de l'université. Je ne vous donne pas le punch, on va le vous réserver à ce moment-là, mais je pense qu'on est dans une très belle direction, on a réussi à aller capter qu'est-ce qui nous distingue comme université, c'est une campagne qui devrait se déployer à l'hiver. On a lancé aussi une démarche d'engagement avec notamment les étudiantes et les étudiants pour essayer de mieux comprendre ce que c'est que l'expérience étudiante à l'Université de Moncton et on va engager aussi l'ensemble des membres de la communauté universitaire à ce sujet-là. On a une espèce de contradiction en quelque part qu'il faut réussir à résoudre ici qui est, et on l'a évoqué tout à l'heure, je vais me permettre d'y revenir d'une certaine manière. On a le privilège d'avoir une université où on a un excellent ratio professeurs-étudiants puis d'un autre côté quand on regarde des indicateurs comme la satisfaction étudiante, on se rend compte qu'on est vraiment pas là où on pense qu'on est et là où on devrait être. Donc il y a quelque chose, il faut gratter ce bobo-là pour aller au fond des choses et pour pouvoir faire ressortir qu'est-ce qui se fait bien ici, qu'est-ce qui nous caractérise en matière d'expérience étudiante. Donc on a décidé, en quelque sorte, de prendre le taureau par les cornes, on a retenu les services d'une firme qui va faire des groupes focus, qui va aller chercher de l'information puis au moins on aura un petit peu plus de données probantes pour avancer dans la conversation. Ça règlera pas le problème, mais je pense que c'est une démarche pour essayer d'avancer dans cette conversation-là. Finalement peut-être une dernière petite chose peut-être toujours dans l'image de marque, comme université dans les dernières années, on a été assez proactif dans le dévoilement d'information, de l'accès à l'information, on va franchir une autre étape. On va dévoiler aussi les frais de déplacement des membres de l'équipe de direction je pense qu'on doit être là. On va essayer de le faire sans trop alourdir les processus bureaucratiques, mais ça va être dans la section du site web sur l'accès à l'information où il y a déjà le contrat du recteur, les échelles salariales pour les cadres supérieurs, l'ensemble des échelles salariales donc toute de l'information qu'il faut donner proactivement de ce point de vue-là. Donc premier volet, positionnement de l'université, deuxième volet la planification. Il y a plusieurs dossiers de planification qui sont sur le point d'aboutir, je pense aux sports universitaires où on va dévoiler bientôt les résultats de l'étude. Développement philanthropique, c'est la même chose où on va proposer une réorientation un peu de nos efforts en matière de développement philanthropique, on a eu une bonne conversation à ce sujet-là au Conseil des gouverneurs comme vous avez peut-être pu voir dans le procès-verbal du Conseil des gouverneurs. Cyber sécurité, il y a un travail qui avance très très bien aussi et qui devrait arriver à échéance bientôt et un dernier dossier qui est celui des projections financières. Le Comité des finances nous a demandé de faire des projections financières sur cinq ans, c'est un dossier qu'on va présenter au prochain Comité des finances. En terminant volet international, on a aussi dans notre plan de travail de développer un plan stratégique en matière d'international. Comme vous avez pu constater, on a embauché une personne à la direction des partenariats, Éric Laroque, il a le mandat de prioriser ce dossier et en particulier de commencer dès que possible les démarches avec le vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche, avec les doyens, avec les unités académiques pour bâtir ce travail-là à partir de la base. Donc ce sont des grands dossiers, monsieur le président.

Président d'assemblée : Merci monsieur le recteur, merci de la part du club des périmés, j'en fais partie moi aussi. Alors est-ce qu'il y a des questions ou des commentaires pour le recteur? M. Lang, numéro 20.

Lang : C'est plus un commentaire, c'est moins une question. Je veux renchérir sur la première partie des propos du recteur concernant la présence de l'Université de Moncton devant le comité spécial des universités à l'Assemblée législative. Puisque le principal acteur était occupé à présenter, j'étais présent accompagné de ma collègue Hélène Albert ici, donc un poste qui était occupé à bien représenter l'université et là-dessus mes félicitations. Encore une fois je le répète, je l'ai dit séance tenante, je l'ai répété au Conseil des gouverneurs et là je le répète au Sénat et là je vais dire ce que le recteur ne peut pas dire justement parce qu'il était occupé. Imaginez-vous la salle, il y a d'un côté à la table les représentants de l'Université de Moncton et de chaque côté des élus et le président d'assemblée et du côté gauche les partis d'opposition, du côté droit symboliquement c'est le parti au pouvoir et le représentant de l'autre parti. Et pendant toute la durée de la présentation du recteur, symboliquement, le Ministre de l'Éducation n'a pas écouté la présentation du recteur

donc il parlait avec ses collègues de chaque côté. On va lui donner le bénéfice du doute, peut-être c'est parce qu'il avait déjà entendu les propos du recteur, cependant c'était un moment important parce que c'est le seul moment où le gouvernement et ses représentants entendent les représentants des universités et donc peuvent avoir une idée, peuvent peut-être en apprendre sur ce qu'ont à dire les représentants des universités. Et ça, ça m'inquiète particulièrement parce que l'invitation que le recteur nous fait aujourd'hui, c'est de se solidariser autour d'une cause, celle des universités, mais pour s'entendre sur un narratif ou sur un message commun, on sait déjà par l'expérience de ce comité-là que la personne à qui on s'adresse en premier lieu n'est pas à l'écoute. Donc ça, il faudra trouver une façon, je ne veux pas me servir de la plateforme ici pour faire de la politique, mais il faudra trouver une façon pour que les élus entendent. Je pense que certains d'un côté l'entendaient, mais de l'autre c'était inquiétant parce que ces personnes-là qui semblent dire nous avons déjà les solutions à tous les problèmes des universités alors que je ne suis pas certain qu'ils comprennent bien le rôle des universités. À cet égard-là, j'ai eu l'occasion de rencontrer le Ministre Holder et il disait ah oui, il faut que les universités participent davantage à produire une main-d'œuvre. Je lui avais répondu et je répète souvent que la réponse qu'on lui a donné c'est que les universités font plus et ce n'est pas demandé assez des universités que de simplement répondre aux besoins du marché du travail, mais c'est aussi de produire la connaissance, etc. etc.; pas besoin de vous expliquer ici ce propos-là. Je viens donc en écho à ce que le recteur vient de dire. Il faut trouver une façon de partager l'information. Le forum de réflexion sur l'université avait cet objectif-là d'abord entre-nous de construire ce récit qu'on veut ou cette histoire ou cette définition ou cette conception commune qu'on peut avoir de l'université et aussi s'imaginer se projeter dans l'avenir à quel est le rôle que l'Université de Moncton peut tenir en Acadie et dans le monde. Et là bien on est à un moment charnière parce qu'on va changer de recteur donc c'est un moment où on peut se solidariser et se fédérer autour d'une cause qui est celle du financement adéquat et en fait, ça dépasse l'université, c'est carrément l'Acadie et l'avenir de l'Acadie et comment elle pourra se positionner dans le monde avec les enjeux qu'on connaît, l'environnement, etc. etc. Donc voilà, c'est plutôt un commentaire, monsieur le président, et je réitère mes remerciements au recteur pour cette très solide performance à l'Assemblée législative.

Président d'assemblée : Parfait. Merci M. Lang. Mme Albert, allez-y.

Albert : Je vais être très brève parce que Mathieu m'a comme volé les mots de la bouche avec un verbe plus riche que le mien, mais essentiellement, je veux juste réitérer le fait que monsieur le recteur, Jacques-Paul, j'apprécie énormément le fait que nous avons devant nous un recteur qui comprend c'est quoi une université, qui est capable de porter cette voix-là en notre nom dans les sphères où ça compte et je pense que de se solidariser autour de ça c'est important et la question de l'autonomie de l'université, c'est au cœur de ce qui nous permet de faire ce qu'on doit faire, ce qu'on doit continuer d'être capable de faire alors je vous remercie infiniment.

Président d'assemblée : Parfait. Merci. Ensuite j'ai la secrétaire générale.

Secrétaire générale : J'aimerais faire un complément d'information sur ce que Mathieu a dit par rapport au Ministre Holder. J'étais là et j'étais là plus tôt dans la journée aussi quand l'autre université ont passé. Le Ministre Holder il faut comprendre qu'il n'était pas là et donc lorsque d'autres universités ont présenté ce qui a fait que lorsque l'Université de Moncton a présenté, c'était quand même une petite surprise de le voir apparaître. Mon opinion c'est que j'en fais pas tout à fait la même lecture que le sénateur Lang dans le sens que je pense qu'il était là pour exactement nous écouter et savoir exactement ce qu'on voulait dire et que l'attitude qu'il avait, je veux dire parler d'attitude, mais son comportement qu'il avait à notre endroit que je déplore aussi, était beaucoup plus une manifestation d'un comportement nerveux et complètement inapproprié, mais nerveux et qu'au fond il écoutait attentivement ce que le recteur disait, mais ne savait pas comment maîtriser son comportement. Et puis je m'excuse et ça peut être enregistré, mais c'est comme ça que moi j'ai lu ça et je pense pas qu'il n'était pas à l'écoute, je pense qu'il écoutait attentivement ce qu'on disait, mais je réitère ce que le recteur dit, je pense vraiment vraiment qu'il faut travailler ensemble parce que justement on est dans une autre situation. Il était là, il était justement à la table pour l'Université de Moncton, mais il ne l'était pas pour d'autres universités, ça il faut remarquer ça.

Président d'assemblée : Parfait, merci.

Recteur et vice-chancelier par intérim : En fait je peux peut-être vous donner l'explication pour pas qu'il y ait d'ambiguïté. J'ai cru comprendre qu'il a été appelé à la dernière minute pour remplacer un collègue et à l'équilibre au comité demande qu'il y ait des corps et c'est ça l'explication en fait, il a été appelé à la dernière minute, c'était pas prévu qu'il soit là.

Président d'assemblée : De toute façon moi souvent devant la sagesse du recteur je suis nerveux aussi. Alors M. Bourgeois.

Bourgeois : Merci beaucoup pour les commentaires, le mien sera bref aussi. Je ne veux pas faire une synthèse, mais de tout ça j'entends, c'est qu'on semble abattre, en répit et les défis sont grands devant nous et on devra bien aligner les ressources. Je me gardais de faire le commentaire tantôt parce que je ne veux pas reprocher tel ou tel comité, je vais prendre l'exemple collation des grades parce que c'est toutes des candidats qui étaient bien méritoires, mais je me pose la question si c'est pas un type d'occasion où on

pourrait se servir de quelque chose comme les doctorats honorifiques par exemple pour faire ce que d'autres universités font. J'ai beaucoup aimé l'intervention de M. Prud'homme quand il parlait d'inclure des gens lorsqu'ils sont à l'apogée de leur carrière et non en fin de leur carrière et non en fin de leur carrière. Alors sans rien enlever des candidats qui ont été nommés, il me semble qu'on pourrait peut-être faire un alignement stratégique pour essayer de recruter ou essayer d'identifier des personnes pour des candidats pour les doctorats honorifiques qui pourraient faire partie de la famille, pas juste des diplômés, pas juste des gens qu'on veut remercier, mais qu'on a besoin d'allier en allant de l'avant.

Président d'assemblée : Parfait. D'autres questions ou commentaires sur le rapport du recteur? Mme Ungureanu, numéro 34.

Ungureanu : Merci beaucoup monsieur le président, merci beaucoup monsieur le recteur, c'est quelque chose qui me tient beaucoup à cœur aussi de vraiment expliquer c'est quoi l'université et d'arrêter le discours de l'université comme étant une fabrique de métiers. On est pas ça et je pense que le discours continue à être cela. De l'autre côté, j'étais vraiment curieuse de savoir si à aucun moment on a discuté c'était quoi ces balises de facteurs...

Président d'assemblée : Les indicateurs de rendement?

Ungureanu : Indicateurs de rendement. C'est quoi spécifiquement parce que moi c'est ça qui me fait beaucoup peur. C'est tu de nombres d'étudiants qu'on accepte, le nombre d'étudiants qui graduent.

Président d'assemblée : Est-ce que vous le savez monsieur le recteur?

Recteur et vice-chancelier par intérim : En réalité, deux choses. Premièrement dans le protocole d'entente que le gouvernement avait signé avec le gouvernement précédent, il devait y avoir identification d'indicateurs de rendement ou de mesures de performance, on peut les appeler de différentes manières. Ça pas été fait. Le présent gouvernement va probablement revenir à la charge. Les seules indications qu'on a tout de suite c'est quand on regarde qu'est-ce qui se passe ailleurs. Quand on regarde qu'est-ce qui se passe en Ontario par exemple, on va retenir le nombre de diplômés, on va retenir le salaire moyen des diplômés, on va retenir des choses comme ça qui sont souvent extrinsèques un peu à ce qu'on est donc il y a un danger là aussi également. Donc notre rôle ça sera si effectivement un peu partout on s'en va dans cette direction d'avoir des mesures ou des indicateurs, mais il faudra s'assurer de choisir les bonnes mesures. Donc là on peut avoir un impact aussi et une influence, je pense que c'est important. Et c'est important de ce point de vue-là de bien connaître ce qui se passe ailleurs et ça va nous permettre ça aussi de bien orienter le débat par la suite.

Président d'assemblée : Parfait. Alors j'ai une autre demande d'intervention, mais je pense qu'il va falloir aussi avancer. M. Ashrit, allez-y.

Ashrit : Merci. Je veux ajouter mes remerciements au recteur pour l'excellent travail et la présentation que vous avez faite. Vous avez dit qu'on doit être solidaire dans comment on présente, mais est-ce qu'il y a des actions qu'on peut prendre à différents niveaux pour renforcer l'argument que vous avez donné?

Recteur et vice-chancelier par intérim : Tout à fait, merci pour l'occasion. Je pense que parmi les choses qu'il faut faire c'est qu'il faut faire des actions communes et conjointes. Il faut aussi s'assurer de ne pas le faire uniquement nous-mêmes, mais il faut embarquer tous nos partenaires et donc ça l'inclut les partenaires des différents milieux avec lesquels nous travaillons habituellement incluant bien entendu et bien sûr le monde du travail, le monde des affaires également. Je pense qu'à titre d'exemple dans une semaine et demie il y a une activité qui est importante qui s'appelle Prêt pour l'avenir où on va célébrer les réussites dans le domaine de l'apprentissage expérientiel. À mon point de vue c'est une belle occasion où ensemble université, monde des affaires, monde communautaire de dire jusqu'à quel point ce qui se passe et la formation qui est donnée dans les universités, elle est bien faite et elle répond bien à ces différents éléments-là. Je vais répondre en fait en terminant par la négative. Le plus dangereux à mon point de vue, c'est de nous replier sur nous-mêmes et de se conter de répéter notre discours qu'on connaît bien. Entre-nous on est déjà convaincu, il y a pas de problème, mais il faut sortir de ces zones-là et aller chercher des alliés à l'extérieur et on en a. Il faut aller les chercher et les mobiliser pour notre cause. C'est en partie mon travail, mais c'est un travail que je vous invite aussi à faire. Vous avez tous des réseaux, vous avez tous des connexions dans les associations professionnelles, etc., les mobiliser pour expliquer jusqu'à quel point c'est important une université dans une société. Il faut faire ressortir cette valeur-là au moment où le gouvernement va bientôt faire ses choix en prévision du prochain budget.

Président d'assemblée : Mme Ungureanu, voulez-vous vraiment parler parce que je voyais que le micro s'allumait et je l'éteignais, mais vous vouliez finalement parler.

Ungureanu : C'était vraiment un commentaire. Je me demandais si ça serait pas une bonne idée d'avoir une stratégie de l'université que ça soit les universités qui commencent faire le discours de qu'est-ce que c'est ces facteurs et c'est quoi les indicateurs de performance et de ne pas laisser le gouvernement commencer avec le

discours sinon que ça soit les universités qui commencent le discours et disons vraiment les lignes qui guident. Ne pas laisser...

Président d'assemblée : Parfait. Merci monsieur le recteur pour votre rapport.

16. Suivi de la dernière réunion du Conseil des gouverneurs

Président d'assemblée : On va passer au prochain point qui est le suivi de la dernière réunion du Conseil des gouverneurs. Vous avez reçu avec vos documents une copie du procès-verbal de la réunion du Conseil des gouverneurs du 28 septembre 2019 et monsieur le recteur, voulez-vous nous dire quelque chose?

Recteur et vice-chancelier par intérim : Oui, très brièvement donc merci. C'est le procès-verbal qui a pas encore été approuvé par le Conseil des gouverneurs donc je peux répondre aux questions, mais je voulais juste souligner un élément, la création du baccalauréat appliqué en biotechnologie qui a été adopté lors du dernier Conseil des gouverneurs.

Président d'assemblée : Parfait. Est-ce qu'il y a des gens qui ont des questions ou des commentaires suite à leur lecture du projet de procès-verbal de la réunion du Conseil des gouverneurs du 28 septembre? Je n'entends rien, il n'y pas de demande. Merci. Donc ça règle déjà rapidement le point numéro 16.

17. Affaires nouvelles

17.1 Utilisation d'une plateforme électronique

Président d'assemblée : Nous en venons au affaires nouvelles au point 17 et nous avons un point qui fut ajouté qui s'appelle utilisation d'une plateforme électronique et madame la secrétaire générale, est-ce que vous voulez présenter le point? Allez-y.

Secrétaire générale : Alors très rapidement comme point d'information, on a plusieurs sénateurs qui nous ont demandés pourquoi les documents pour les réunions du Sénat académique étaient toujours imprimés et aussi volumineux. Donc sur le volume je n'ai pas de commentaires, mais sur l'impression comme telle c'est vrai qu'on est toujours dans le même mode de travail depuis quand même disons je veux dire 25 ans parce que ça fait au moins 25 ans qu'on suit la même formule. Vous savez que depuis je dirais quatre ans maintenant, au Conseil des gouverneurs on a une plateforme qui s'appelle Daily Trust, avant ça c'était Leading Boards, qu'on remet aux membres du Conseil des gouverneurs nos documents de façon électronique. On a un bon succès avec ça, on s'est apprivoisé au système et avec le temps, on a décidé qu'on retournerait jamais à nos trousseaux de documents comme vous avez au Sénat. C'est la même chose avec nos comités du Conseil des gouverneurs, ils reçoivent les documents en format électronique. Maintenant au Bureau de direction du Sénat, on a fait une courte présentation, on a suggéré que c'est peut-être le temps qu'on commence à considérer travailler au Sénat avec une plateforme électronique. Évidemment, il y a des coûts, etc. associés à ça et il y a aussi l'idée que les gens devraient avoir à la portée de la main un iPad ou un ordinateur ou un outil électronique et évidemment, ça ça revient à la personne à apporter avec eux leur outil. Donc il y a des considérations logistiques évidemment, mais on sait que cette salle ici fonctionne quand même assez bien pour le Conseil des gouverneurs donc devrait pouvoir fonctionner pour le Sénat. Alors on a commencé à examiner la question alors on voulait vous mettre au courant de ça et on aurait dans un premier temps aujourd'hui aimé recevoir très rapidement disons en première lecture, vos commentaires à savoir si vous voulez qu'on continue à poursuivre la réflexion ou si on devrait mettre un arrêt complet à cette réflexion-là. Ça fait que on peut y aller par applaudissement ou on peut y aller...

Président d'assemblée : Ça risque de dérapier ça.

Secrétaire générale : Non, essentiellement on a commencé à examiner les coûts associés à ça et puis de regarder ça, mais on voit qu'il y aurait quand même un peu de travail à faire au niveau de présentation au BDS avant d'aller plus loin, mais on aurait aimé vous en parler pour vous dire que c'est sur la table.

Président d'assemblée : Donc une rétroaction sur le concept, est-ce que vous êtes d'accords avec l'idée. J'avais une intervention de Mme Marthe Brideau. Est-ce que c'est sur ceci que vous voulez intervenir?

Brideau : Non, c'était pour le procès-verbal du Conseil des gouverneurs. J'aurais une petite question. Page 6, ça dit le professeur Luc Martin du Département de biologie a été nommé directeur par intérim de son département 1^{er} juillet 2019 au 30 juin et ensuite le professeur Gilles Miron est nommé directeur de son département pour biologie aussi du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2022. Je me demandais s'il y a deux directeurs en même temps. C'est la date je pense.

Président d'assemblée : Il doit y avoir une erreur sur les dates.

Secrétaire générale : On va le noter puis on vérifiera avec les ressources humaines.

Président d'assemblée : C'est un procès-verbal non-adopté.

Brideau : Okay, parfait.

Président d'assemblée : On va se rabattre là-dessus. M. Thibault sur la question de documents électroniques au Sénat académique, allez-y.

Thibault : J'espère très très sincèrement que ça va fonctionner. J'utilise le système au comité conjoint depuis plusieurs années, ça fonctionne extrêmement bien. On est pas obligé d'avoir une connexion internet, on peut télécharger le PDF, on peut aller section par section ou télécharger le dossier au complet et on peut le consulter offline ensuite. Avec les applications PDF qui existent, on peut annoter, prendre des notes, on peut tout faire avec, c'est génial. Il est temps qu'on arrête d'avoir une quantité astronomique de papier.

Président d'assemblée : Parfait. M. Coulibaly, numéro 23. Allez-y.

Coulibaly : Oui, c'est une excellente idée et puis je pense qu'on a beaucoup attendu avant de faire le saut. Qu'est-ce qui nous empêche, c'est vrai qu'il va y avoir un coût, mais qu'est-ce qui nous empêche déjà même de commencer parce que ça peut être un dossier qui va être téléchargé, on l'avait dans le temps avec la FESR et à différents comités à l'université dans lesquels on participe, les dossiers sont déjà déposés en format PDF donc une fois que le dossier est déposé on peut tous le télécharger et pouvoir donc le consulter ici comme on le fait avec les documents. Donc pour moi c'est quelque chose qui aurait dû se faire et c'est une très bonne idée, on l'encourage vivement.

Président d'assemblée : M. Dako, numéro 18. Allez-y.

Dako : Merci monsieur le président. Je me demandais quand est-ce que ça allait arriver ici. Il me semble qu'au Conseil des gouverneurs ça fonctionne tellement bien. C'était un document PDF et puis on avait la possibilité de mettre nos remarques sur le document, même écrire nos questions. Ça fait que chacun avec un iPad ou bien son ordinateur, je crois que c'est quelque chose qu'on pourrait facilement utiliser ici. Ça nous empêcherait de trainer des quantités de papier, je crois qu'on fait assez de dommage puis j'encourage vraiment la réflexion.

Président d'assemblée : Parfait. M. Roy. Allez-y.

Roy, D. : Simplement pour dire que moi aussi je pense que c'est une très bonne idée. On s'en sert déjà au barreau depuis quelques mois en fait puis la transition se fait très facilement, très pratique. Les réunions sont beaucoup plus efficaces en fait avec le système.

Président d'assemblée : Est-ce qu'il y a d'autres questions ou commentaires sur la question des documents électroniques pour les réunions du Sénat? Sinon, on a reçu les commentaires qui sont là qui sont tous très positifs et encourageants et évidemment la secrétaire générale prend en note de tout ça. Merci. Alors ça règle le point 17 à l'ordre du jour, les affaires nouvelles.

18. Prochaine réunion : le vendredi 6 mars 2020 à 8 h 30

Président d'assemblée : Au point 18 vous voyez que la prochaine réunion du Sénat académique aura lieu le vendredi 6 mars 2020, vous êtes donc conviés même heure même poste à cette réunion du Sénat académique.

19. Clôture

Président d'assemblée : Et maintenant l'ordre du jour étant épuisé et n'ayant plus d'intervention, nous pouvons procéder à la clôture. Une seconde avant que je vous laisse aller, j'en profite pour encore une fois vous remercier de m'avoir renouvelé, d'avoir accepté de m'endurer pendant encore un petit bout de temps. J'ai vais essayer d'être aussi efficace dans ma prochaine année que la dernière et on verra. Alors merci encore de votre discipline et votre écoute et votre collaboration comme toujours. La réunion est maintenant close.